

Le Noyau Dur de la Pauvreté au Sénégal*

(Hard-core poverty in Senegal)

Oumar Diop DIAGNE^a, Ousmane FAYE^b, et
Salimata FAYE^c

Cahier de Recherches : novembre 2005

Résumé : *Partant des limites des instruments classiques de mesure de la pauvreté, l'étude introduit, pour le Sénégal, le concept de noyau dur qui vise à contourner le problème d'inclusion-exclusion factice pour un meilleur ciblage des pauvres. À cet effet, elle s'appuie sur la combinaison d'indicateurs de pauvreté monétaire avec ceux de patrimoine et de privation relative, deux mesures nouvelles qui révèlent d'autres facettes de la pauvreté au Sénégal.*

L'analyse du noyau dur montre que deux ménages sur onze manquent de revenu pour faire face à leurs besoins immédiats, éprouvent des difficultés à accéder à la modernité et, pire, ont des perspectives sombres en raison d'une absence de qualification et d'avoirs pouvant les faire sortir de la précarité. De plus, l'étude montre, contrairement aux travaux antérieurs, que la pauvreté sévit plus chez les ménages dirigés par des femmes - divorcées et veuves notamment -, des personnes sans grande qualification et que la moitié Sud du pays constitue son premier foyer.

Abstract: *To circumvent E-F errors that infect poverty targeting the paper explores the profile of the core poverty in Senegal. In that purpose, three poverty indicators based on expenditures, assets and relative deprivation are constructed.*

The study highlights multiple dimensions of the poverty and shows that the phenomenon is deeply implemented in Senegal: about two persons out of eleven are facing monetary resources gap, do not have an adequate modern life and have low capital level. The core poverty approach is of a great usefulness for Senegal poverty diagnosis since it provides evidence of vulnerability of women –in particular widows and divorcees– and low school-skill persons to poverty, a ground on which previous studies failed. It also reveals that extreme poverty is wide in south where public investment is not efficient.

JEL Classification: I31, I32, O55.

Mots-clé : Pauvreté, Indicateurs Monétaire, Pauvreté relative, Patrimoine, Noyau dur, Sénégal.

* Les auteurs souhaitent remercier le Réseau de recherche sur les Politiques Économiques et la Pauvreté (PEP) du Centre de recherche en développement international (CRDI) pour la subvention financière accordée sous la convention N° Pr-Pmma-072. Les remerciements vont aussi aux commentateurs anonymes pour leurs intéressantes remarques et à Franck Corneille Mampouya-Mbama pour sa contribution à l'élaboration du rapport préliminaire. Les points de vue exprimés dans la présente étude sont ceux des auteurs et ne sauraient être attribués au CRDI ou aux autres membres du Réseau PEP. Il en va de même des erreurs éventuelles.

^a Économiste ; Dakar – Sénégal, BP : 14317 cedex 15022 ; Tel : (+221) 5553694 ; e-mail : naar6@yahoo.fr ; Auteur à contacter pour toute correspondance.

^b Économiste ; Crepp – Université de Liège, Bd du Rectorat, 7 B 31 Liège 4000 Belgique.

^c Économiste ; CREA – Université Cheikh Anta Diop de Dakar, BP : 16996 Sénégal ; Tel : (+221) 5799670 ; e-mail : salifaye@yahoo.fr.

Ces travaux ont été réalisés avec l'aide d'une subvention du Réseau de recherche sur les Politiques Économiques et la Pauvreté (PEP), un réseau financé par le Centre de Recherche en Développement International (CRDI).

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACM : Analyse de Correspondances Multiples
ACP : Analyse en Composante Principale
BM : Banque Mondiale
CM : Chef de ménage
COPA : Cohérence Ordinale sur le Premier Axe
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ICP : Indicateur Composite de Pauvreté
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
PED : Pays en développement
PM : pauvreté monétaire
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PP : pauvreté de patrimoine
PPTE : Pays Pauvre Très Endetté
PR : pauvreté relative
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

SOMMAIRE

I.	<i>Introduction.....</i>	<i>1</i>
II.	<i>Revue des travaux sur la pauvreté au Sénégal.....</i>	<i>2</i>
III.	<i>Le Noyau Dur de la Pauvreté.....</i>	<i>4</i>
IV.	<i>Méthodologie</i>	<i>5</i>
IV.1.	L'indicateur de pauvreté monétaire.....	6
IV.2.	L'indicateur de patrimoine	7
IV.3.	L'indicateur de privation relative	8
V.	<i>Les données d'analyse.....</i>	<i>10</i>
V.1	Source de données.....	10
V.2	Statistiques descriptives.....	10
VI.	<i>Résultats.....</i>	<i>11</i>
VI.1.	<i>Profil des ménages pauvres au moins une fois</i>	<i>11</i>
	Profils de pauvreté en fonction de la dispersion régionale	12
	Profils de pauvreté et caractéristiques du chef de ménage	13
	Profils de pauvreté et taille du ménage	14
	Profils de pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage	15
	Profils de pauvreté et marché du travail.....	16
VI.2.	<i>Profil des ménages pauvres selon deux critères</i>	<i>17</i>
	Double pauvreté et dispersion régionale	17
	Double pauvreté et caractéristiques du chef de ménage	20
	Double pauvreté et taille du ménage	21
	Double pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage.....	22
	Double pauvreté et marché du travail.....	23
VI.3.	<i>Pauvres sous toutes les mesures : le noyau dur de la pauvreté.....</i>	<i>24</i>
	Noyau dur et disparités régionales	24
	Aspects sociologiques du noyau dur	25
	Noyau dur et taille du ménage	26
	Noyau dur et marché du travail	27
VII.	<i>Conclusion et recommandations.....</i>	<i>29</i>
	Références bibliographiques	31
	ANNEXE NUMÉRIQUE	34
	ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE	35

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Lignes de pauvreté monétaire (en franc CFA)</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2 : Double pauvreté et dispersion par région (en %)</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 3 : Double pauvreté et caractéristiques du Chef de Ménage (en %)</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 4 : Noyau dur et caractéristiques du Chef de Ménage (en %)</i>	<i>26</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition régionale des taux de pauvreté	12
Graphique 2 : Démographie et incidence de la pauvreté.....	15
Graphique 3 : pauvreté et niveau d'instruction du CM	16
Graphique 4 : Pauvreté et occupation du chef de ménage.....	17
Graphique 5 : Taille du ménage et incidences de la double pauvreté	22
Graphique 6 : double pauvreté et instruction du CM.....	23
Graphique 7 : double pauvreté et occupation du CM.....	24
Graphique 8 : Noyau dur et dispersion régionale.....	25
Graphique 9 : Noyau dur et taille du ménage	27
Graphique 10 : Noyau dur et niveau d'instruction du CM	27
Graphique 11 : Noyau dur et occupation du chef de ménage	28

I. Introduction

Lorsqu'un décideur politique veut engager une action pour lutter contre la pauvreté, il se confronte à deux questions pratiques qui sont de savoir qui est pauvre et en quoi il est. Les réponses à ces questions sont cruciales pour l'efficacité et même l'effectivité de son action.

Pour identifier les pauvres, plusieurs approches ont été développées avec parfois des implications relativement différentes en termes de politiques de lutte contre la pauvreté.

L'approche utilitariste se propose de mesurer la pauvreté sous l'angle du niveau de bien-être atteint par un individu ou un ménage au moyen de sa consommation ou indirectement de son revenu. Les fondements de cette approche se trouvent dans la théorie du comportement du consommateur. Par hypothèse, le consommateur choisit son panier optimal de biens et services, tenant compte de sa contrainte de ressources. Ce qui implique une correspondance entre le niveau de consommation effective et celui de bien-être sous-jacent. De ce point de vue, l'individu ou le ménage est considéré comme pauvre si sa contrainte de revenu est telle que son niveau de bien-être (i.e. de consommation effective) est inférieur à un niveau minimum considéré comme « acceptable ».

L'approche utilitariste a souvent été critiquée pour son caractère réducteur. En effet, le niveau de revenu dont dispose un individu ou un ménage n'est pas assez explicite pour rendre compte de dimensions tout aussi fondamentales dans le bien-être comme la santé, la longévité, la formation, etc. Dès lors, d'autres alternatives ont été proposées pour mieux capter ces autres aspects du bien-être. Ainsi, la pauvreté est-elle analysée comme : *i*) une difficulté à satisfaire des besoins de base (Hicks et Streeten, 1979) ; *ii*) la privation de « biens primaires » (Rawls, 1971) ; ou *iii*) une privation de possibilités de mise en œuvre des capacités humaines « à être et à agir » (Sen, 1985).

Pour le décideur politique, cette diversité d'approches du même phénomène pose un problème pratique. Il demeure, en effet, évident que les approches étant différentes, les mesures qui en découlent peuvent présenter des profils de pauvreté nettement divergents. Par exemple, un individu ou un ménage qui vient de perdre son emploi ou d'aller à la retraite peut être pauvre en termes de niveau de revenu disponible et ne pas l'être en termes de patrimoine ou d'accès à des besoins de base grâce à ses accumulations. Par contre, l'individu ou le ménage qui vient de trouver un emploi après une longue période de chômage peut être non pauvre en termes de niveau revenu disponible mais passer pour pauvre en termes de patrimoine car n'ayant pas pu accumuler durant la période passée. Que faire alors pour aider le décideur à bien identifier les pauvres ?

Deux démarches sont possibles. Une première consiste à procéder à un classement des différentes mesures de pauvreté et d'en choisir une comme la plus pertinente pour appréhender le phénomène. Une telle démarche peut se justifier pour des raisons techniques notamment lorsque les données statistiques sont insuffisantes. Seulement, elle comporte deux limites importantes. La première concerne le critère qui préside à un tel classement : Qui en décide ? Sur quelle base ? Il s'agit là de questions déterminantes dans la définition du profil de pauvreté qu'il n'est pas aisé de résoudre. L'autre limite de cette démarche est qu'elle est trop restrictive. En privilégiant une seule mesure, elle ne permet pas de prendre en compte tous les aspects de la pauvreté et ainsi occasionne une perte d'informations.

L'alternative consiste en une approche cumulative. Il s'agit de combiner plusieurs mesures de pauvreté afin capturer le phénomène dans des dimensions aussi larges que possible. L'idée qui sous-tend cette démarche est qu'il est plus vraisemblable qu'un ménage ou un individu soit réellement pauvre lorsqu'il l'est sous tous les indicateurs que s'il ne l'est que sous une seule. En combinant différents indicateurs de pauvreté, on parvient à disposer d'un indicateur synthétique et plus affiné permettant d'identifier les plus démunis i.e. le noyau dur des pauvres (Delhausse *et al.*, 1999 ; Bradshaw et Finch, 2001). Le noyau dur des pauvres correspond ainsi à l'ensemble des

individus ou ménages qui cumulent les différentes formes de pauvreté. Il se définit comme l'intersection des différents indicateurs de pauvreté représentés dans l'espace des mesures. Il constitue un indicateur de pauvreté robuste et pertinent tant sa qualité informative permet au décideur politique d'identifier avec une plus grande précision ceux qui sont réellement pauvres.

Il faut, cependant, noter que le noyau dur de la pauvreté est bien différent de l'indice de pauvreté humaine (IPH), tout comme de l'Indice de Développement Humain (IDH) introduits par le Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers ses Rapports sur le Développement Humain. Le IPH est certes une mesure synthétique de la pauvreté mais il diffère du noyau dur tant en termes de méthode de calcul que des indicateurs qui les composent. Le IPH est une moyenne pondérée des mesures de pauvreté et il n'inclut pas le revenu parmi ses composantes. Quant à l'IDH, il est plutôt un indicateur de bien-être de la population qu'une mesure de pauvreté. L'IDH viole ainsi une propriété fondamentale des indicateurs de pauvreté à savoir le *focus axiom* ou axiome du champ de pertinence. Cet axiome postule qu'une mesure de pauvreté rend plutôt compte des conditions des pauvres et non de celles de la population dans son ensemble (Subramanian, S., 2004). L'IDH ne peut donc servir de base pour identifier les pauvres dans une société.

La présente étude se propose d'identifier le noyau dur de la pauvreté au Sénégal. L'intérêt est de contribuer à mieux identifier les pauvres et d'aider à mieux les cibler dans le cadre des politiques menées par les décideurs publics.

Au Sénégal, les revenus sont, en général, bas (1648\$PPA [PNUD, 2005] et 1341 [Banque mondiale, 2001]) et en dessous de la moyenne des pays à faible revenu et même d'Afrique subsaharienne.

L'agriculture est la principale source d'activité économique ; elle mobilise plus de 50% de la population. Seulement, le rendement agricole est faible et reste fortement tributaire de l'instabilité climatique caractéristique du Sahel. En outre, l'économie sénégalaise est très ouverte, conditionnant largement ainsi ses performances à la situation de l'environnement économique international. Ainsi, dans un passé récent, la conjugaison des problèmes climatiques et des vicissitudes du marché international a-t-il conduit à un développement fulgurant du secteur tertiaire (52% du PIB) devenu le principal pourvoyeur d'emplois notamment dans les centres urbains où le chômage connaît des proportions élevées MEF (2004). Les difficultés économiques sont accentuées par le poids de la dette extérieure au point que le pays est aujourd'hui classé pays pauvre très endetté (PPTE). Les indicateurs sociaux disponibles montrent une forte prévalence de la pauvreté (plus de 50%), malgré une reprise de la croissance au cours des dix dernières années et la mise en œuvre de programmes pour lutter contre le phénomène. Dans ce contexte, la définition du noyau dur de la pauvreté devra permettre de mieux cerner le phénomène et de mieux articuler les politiques destinées à soulager les conditions de vie des sénégalais les plus démunis.

Pour ce faire, nous utilisons trois types de mesures de pauvreté à savoir : l'indicateur de pauvreté monétaire, l'indicateur de privation relative de Townsend (1979) et un indicateur composite de patrimoine. Le choix de ces indicateurs tient à leur qualité informative sur la pauvreté et aux bases de données existantes sur les ménages au Sénégal.

Le présent rapport est structuré en quatre sections. La première passe en revue les travaux déjà menés au Sénégal pour mesurer et analyser la pauvreté. La deuxième section traite de la méthodologie et des sources de données utilisées. Les résultats de l'étude sont présentés dans la troisième section. La dernière section conclut et tire des recommandations de politique économique.

II. Revue des travaux sur la pauvreté au Sénégal

A la faveur du développement du système d'information sur les conditions de vie des ménages au Sénégal, d'importants travaux ont été menés pour cerner le phénomène de la pauvreté, avec des conclusions sensiblement différentes [Banque Mondiale (1995), MEF (1997, 2000, 2001a, 2001b), Ndiaye, (1999), Cissé (1997, 2003a, 2003b), Badji et Daffé (2003), Ki et al. (2004) Azam et Dia

(2004), MEF et BM (2004)].

La démarche privilégiée dans le diagnostic de la pauvreté au Sénégal est l'approche de la mesure monétaire (BM, 1995 ; MEF, 1997 et 2001b ; Ndiaye, 1999 ; Cissé, 1997, 2003a et 2003b ; Badji et Daffé, 2003 ; MEF et BM, 2004 ; Azam et Dia, 2004). Des démarches alternatives ont tenté de cerner la pauvreté par le déficit d'accès aux infrastructures et services de base (MEF, 2000) et par les conditions de vie et les actifs (Ki et al., 2004). Le MEF (2001a) analyse la pauvreté sous l'angle de la perception que les populations ont du phénomène.

Ces travaux révèlent une pauvreté largement répandue au Sénégal, notamment dans les campagnes et villes de provinces, et ont permis des avancées importantes dans la compréhension du phénomène. Cependant, ils ne s'accordent pas sur le niveau du taux effectif, les statistiques diffèrent sensiblement d'une étude à l'autre. De même, ils divergent sur le profil de la pauvreté. Ainsi, le classement régional varie suivant les études, même si elles concluent toutes à l'existence de déséquilibres géographiques importants. De plus, les résultats tendent à indiquer une moins grande pauvreté de groupes pourtant réputés vulnérables. Ainsi, les ménages dirigés par des personnes divorcées ou veuves – une catégorie à dominante féminine – apparaissent moins exposés au phénomène, malgré l'identification de ces situations sociales comme facteurs anthropiques de pauvreté (MEF, 2001b). Plus largement, les résultats montrent que le problème de genre ne se pose pas pour le Sénégal. Ce qui est un paradoxe au regard des nombreuses formes de discrimination dont sont victimes les femmes dans la société sénégalaise (Badji et Daffé, 2003).

Les insuffisances du diagnostic établi, dont les différences de profil à travers les diverses études ne sont qu'une expression, peuvent être imputables à la qualité des données. Cependant, celle-ci n'exonère pas pour autant les méthodes utilisées pour mesurer la pauvreté. En effet, toutes ces méthodes comportent des insuffisances qui ne sont pas sans incidence sur le résultat du diagnostic.

Deaton (2000) et Sahn et Stifel (2001) signalent les conséquences du choix du concept de mesure monétaire et des erreurs qui lui sont liées sur la robustesse des résultats. Ces problèmes apparaissent, par exemple, dans la comparaison des travaux de BM (1995) et de MEF (1997).

Ravallion (1996) et Lachaud (2000) ont montré, également, que le choix d'échelle d'équivalence a une influence sur les mesures monétaires de pauvreté. Les travaux de Cissé (2003a, 2003b) aboutissent à la même conclusion pour le cas du Sénégal. Par ailleurs, Cissé (2003a) fait ressortir avec Eltetö et Havasi (2002) l'impact des économies d'échelle sur les inégalités et les indices de pauvreté monétaire.

Un autre problème méthodologique tient à la détermination d'un seuil de pauvreté. Plusieurs approches sont possibles notamment la méthode de l'énergie nutritive et celle du coût des besoins de base (Ravallion, 1996). La première fixe comme seuil de pauvreté le niveau de revenu ou de dépense permettant d'accéder à un apport calorifique minimal. Dans la situation où l'on considère le niveau de dépense totale, la méthode peut prendre en compte automatiquement la consommation non alimentaire. Cette méthode a la particularité d'être fortement liée au contexte de l'analyse. Elle exige la prise en compte des modes alimentaires spécifiques, des différences de prix, de l'activité physique et d'autres facteurs pouvant influencer sur la dépense. Ainsi les seuils de pauvreté sont variables suivant des groupes homogènes. Cette méthode a été utilisée pour le Sénégal par Ndiaye (1999). La seconde méthode pour déterminer le seuil de pauvreté consiste à choisir un panier de biens de consommation estimé suffisant pour satisfaire les besoins de base d'un individu, compte tenu de la structure de consommation des populations. Le coût estimé pour ce panier permet de distinguer les pauvres et les individus à l'abri des besoins essentiels. Cependant, cette méthode comporte une limite non négligeable dans la mesure où elle considère le coût du panier de biens comme étant l'utilité du consommateur, occultant ainsi les possibilités de substitution. En d'autres termes, elle suppose que la structure du panier demeure inchangée quelle que soit la modification des prix relatifs des produits alimentaires comme non alimentaires pouvant être achetés. Une telle

hypothèse est fortement restrictive et semble peu appropriée pour le contexte des PED où la structure de la consommation serait sensible aux variations de revenus et de prix. En outre, le choix du panier comporte une part d'arbitraire en ce sens que la pauvreté peut également être liée à des éléments autres que ceux du panier. Enfin, les éventuelles évolutions dans le temps et dans l'espace de la norme des besoins de base rendent difficile l'application de la méthode. Les résultats de MEF (1997) et Cissé (2003a), d'une part, et de MEF et BM (2004) et Azam et Dia (2004), d'autre part, permettent de relever une forte sensibilité de l'incidence de la pauvreté à la variation de seuil monétaire.

Les méthodes non-welfaristes ne rencontrent pas moins de limites méthodologiques. L'étude MEF (2000) fournit un indice multidimensionnel à l'échelle de communautés de base et, ainsi, occulte totalement les disparités individuelles dans le vécu de la pauvreté. Dans le souci de surmonter cette limite, Ki et al. (2004) ont couplé l'accès aux infrastructures et les avoirs des ménages. Cependant, leur analyse de correspondances multiples exclut des variables aussi stratégiques que les actifs agropastoraux afin de pallier les problèmes de cohérence ordinale soulevés par Asselin (2002). La cohérence ordinale et le choix de la ligne de partage entre pauvres et riches (Coudouel et al., 2002) demeurent des difficultés majeures posées par les indices composites de richesse. Au-delà de ces deux problèmes, il convient de noter également que les ICP sont souvent des indices « fourre-tout » qui ne permettent, en général, de dire avec précision de quoi un sujet particulier manque. Ce qui n'est pas de nature à faciliter une différenciation des besoins en intervention publique des différentes catégories de ménages.

L'approche subjective qui a révélé une incidence de la pauvreté de 67% au Sénégal a été, elle aussi, l'objet de critiques non moins importantes (Deaton, 1999). Les sujets pauvres rencontrent des difficultés à s'auto-évaluer. De plus, ils peuvent procéder à des choix qui ne cadrent pas avec leurs intérêts. Par ailleurs, des difficultés à classer les états de bien-être entre les différents groupes se posent pour l'analyse. En outre, l'évaluation par les populations peut ne pas être en cohérence avec les préoccupations des politiques publiques.

La revue des travaux réalisés sur la pauvreté au Sénégal fait ainsi apparaître des efforts importants dans le diagnostic du phénomène. Cependant, malgré les progrès dans le domaine, la réponse à la question de savoir qui est pauvre demeure multiple et quelque peu incomplète et imprécise. Les groupes identifiés comme tels peuvent diverger d'un indicateur à l'autre. Or, une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté dépend du bon ciblage des populations concernées. Un mauvais ciblage pourrait avoir comme conséquence un détournement des ressources de la stratégie vers les populations moins défavorisées d'où l'intérêt de parvenir à identifier les véritables pauvres.

III. Le Noyau Dur de la Pauvreté

Compte tenu des observations faites plus haut, il demeure évident qu'un indicateur dans son unicité ne peut pas refléter la pauvreté dans toutes ses dimensions. Aussi, utiliser un seul indicateur expose-t-il à un risque d'inclusion ou d'exclusion factices de sujets qui se retrouvent ainsi mal classés. Les mesures de pauvreté étant différentes, elles n'identifient pas toujours les mêmes personnes comme étant pauvres. Toutefois, cela n'induit pas que les profils de pauvreté soient totalement disjoints. Il est, en effet, très vraisemblable qu'un certain nombre d'individus et de ménages cumule toutes ou plusieurs formes de pauvreté. Ces individus ou ménages seront donc capturés par les différentes mesures de pauvreté. De ce fait, l'intersection des différents ensembles de pauvreté permet de capter les sujets soumis à une véritable pauvreté qui se traduit par un dénuement à différents égards. Les éléments de l'intersection constituent ainsi le noyau dur des pauvres. Cette idée a connu une application dans les pays industrialisés avec les études de Delhaussé et al. (1999), de Bradshaw (2001) et de Bradshaw et Finch (2001) qui en constituent des travaux pionniers. Razafindrakoto et Roubaud (2005) l'ont expérimenté dans le contexte de la capitale malgache. Ces derniers l'abordent

la question pour savoir si en PED la pauvreté est multidimensionnelle avec des formes relativement indépendantes les unes des autres ou si elles convergent en un noyau facilement identifiable.

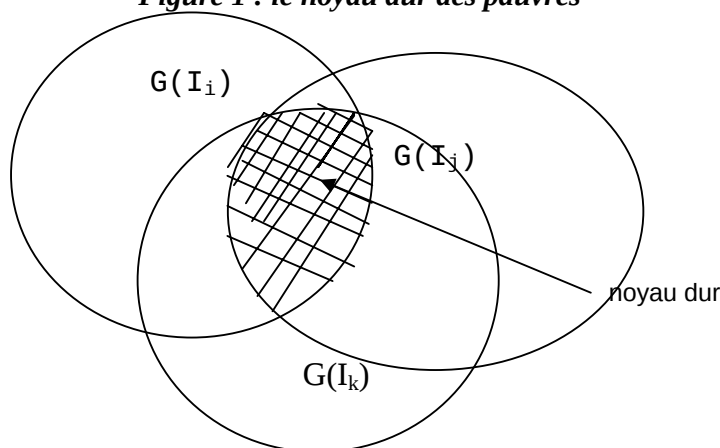
L'identification de ce noyau dur s'effectue comme suit. Soit $\{I_1, I_2, \dots, I_N\}$ un ensemble de N indicateurs de pauvreté portant sur un même échantillon d'individus ou de ménages. Supposons que ces indicateurs sont 2 à 2 non redondants et leur ensemble respectif noté $G(I_i)$ ne sont pas disjoints. Le noyau dur des pauvres est obtenu par intersection des N ensembles de pauvreté $G(I_1), G(I_2), \dots, G(I_N)$ associés aux indicateurs $I_1, I_2, \dots, I_N$. En notant **ND**, le noyau dur :

$$\mathbf{ND} = \bigcap_k G(I_k) \quad k = 1, \dots, N$$

Graphiquement, le noyau dur correspond au chevauchement entre les différents indicateurs dans l'espace des mesures de pauvreté. Sur la figure 1, il est constitué par la surface centrale hachurée représentant l'intersection de trois indicateurs de pauvreté.

Le noyau dur constitue de ce fait un indicateur plus robuste et plus pertinent, tant il intègre une quantité importante d'informations permettant de cerner le phénomène de pauvreté dans sa complexité. Aussi, offre-t-il l'avantage de pouvoir être utilisé pour des comparaisons inter-temporelles et régionales.

Figure 1 : le noyau dur des pauvres



La robustesse de la mesure croît avec le nombre d'indicateurs. Cependant, l'augmentation de ce dernier rend de plus en plus sévères les critères de sélection et réduit, pour un ménage, les chances d'y appartenir. La combinaison d'un grand nombre d'indicateurs réduit le noyau dur à une mesure d'extrême pauvreté. A la limite, il peut coïncider avec un ensemble vide. En conséquence, il est utile de garder à l'esprit qu'il existe un seuil critique de nombre d'indicateurs à combiner au-delà duquel l'intérêt du noyau dur s'amoindrit. Certes, aucune règle ne permet de déterminer ce seuil, mais, il est évident qu'un nombre restreint d'indicateurs devrait suffire. Delhaussé et al. (1999) et Bradshaw (2001) ont retenu trois indicateurs alors que Bradshaw et Finch (2001) en ont considéré quatre. Razafindrakoto et Roubaud (2005) ont préféré faire ressortir un noyau dur à partir de sept indicateurs.

IV. Méthodologie

La stratégie d'identification du noyau consistera à combiner trois profils de pauvreté. Les indicateurs retenus sont l'indicateur monétaire des dépenses, l'indicateur de privation relative de

Townsend et l'indicateur composite de patrimoine. Ce choix tient à une double contrainte à savoir la disponibilité des données et la nécessité de limiter le nombre d'indicateurs dans la même ligne que Delhaussé *et al.* (1999), de Bradshaw (2001) et de Bradshaw et Finch (2001). Un nombre trop élevé d'indicateurs risque de générer un noyau dur nul du fait d'une trop grande sévérité des critères d'appartenance (Razafindrakoto et Roubaud, 2005).

Une fois les différents profils de pauvreté rattachés aux trois indicateurs dégagés, le profil du noyau dur sera établi en déterminant :

- sa cartographie par un calcul des incidences régionales ;
- sa répartition par milieu socio-économique ;
- ses causes à travers une analyse de sa distribution suivant le niveau d'instruction, le sexe, l'âge et l'activité du chef de ménage.

IV.1. L'indicateur de pauvreté monétaire

L'approche monétaire de la mesure de la pauvreté retenue pour la présente recherche se focalisera sur les dépenses effectuées par les ménages. Ces dépenses comprennent à la fois la consommation alimentaire et les dépenses non alimentaires. La préférence pour les dépenses et non le revenu s'explique par le désir de limiter les biais d'erreur de mesure de la variable.

Nous adoptons la méthode utilisée par MEF et BM (2004) qui est bâtie sur le Food Energy Intake (Ravallion, 1994). Le procédé consiste à estimer le niveau de consommation pouvant permettre la satisfaction des besoins énergétiques. À la valeur correspondante, est ajoutée la moyenne des dépenses non alimentaires des ménages dont le niveau de consommation alimentaire tourne autour du minimum énergétique à plus ou moins 5%. Ainsi, la variable de la consommation utilisée par MEF (2004) correspond aux dépenses totales du ménage. Elle comprend la consommation alimentaire, l'habillement, les dépenses scolaires, de santé, de transport, d'habitation, etc. Cette variable a ensuite été rapportée aux équivalents adultes du ménage. La conversion de la taille du ménage en équivalents adultes s'effectue par une attribution d'un poids d'une unité à tous les individus âgés de 15 ans ou plus et d'une demi-unité à ceux d'un âge inférieur.

Le seuil de pauvreté est fixé en tenant compte des habitudes de consommation locale. MEF et BM (2004) ont déterminé un panier de biens alimentaires pouvant procurer 2400 calories/jour à un individu. Les quantités physiques de ces produits alimentaires sont valorisées aux prix en cours dans les divers milieux (Dakar, autres villes et zones rurales). À la valeur monétaire de ce panier, un montant égal à la moyenne des dépenses autres que d'alimentation des ménages de revenu modeste est ajouté. Les seuils de pauvreté calculés par le MEF (2004) sont donnés dans le tableau 1 retraçant les niveaux de dépenses journalières par équivalent adulte requis pour assurer la subsistance dans les différents milieux socioéconomiques du pays.

Tableau 1 : Lignes de pauvreté monétaire (en franc CFA)

	Seuils de pauvreté alimentaires			Seuils de pauvreté totaux		
	Dakar	Autre urbain	Rural	Dakar	Autre urbain	Rural
ESAM II (2002)	342,4	317,8	290,9	879,0	712,8	497,9

Source : MEF et Banque Mondiale (2004).

IV.2. L'indicateur de patrimoine

L'idée de patrimoine renvoie à la notion de capital. On peut distinguer quatre grandes rubriques constitutives du patrimoine d'un individu ou d'un ménage : le capital physique, le capital financier, le capital humain et le capital social. Ces éléments fondamentaux expliquent la capacité intrinsèque des individus et ménages à accéder à un certain niveau de revenu et, par là, au bien-être et à faire face aux chocs qui peuvent affecter leurs conditions de vie.

Considérant cette importance du patrimoine, Sahn et Stifel (2001) ont proposé un indice de richesse construit à partir des avoirs détenus par le ménage permettant de s'affranchir de limites posées par les indicateurs monétaires. La démarche consiste **i)** à sélectionner un certain nombre d'actifs corrélés au bien-être, **ii)** à les agréger en un indice synthétique et **iii)** à classer les ménages suivant cet indicateur.

L'étude de Sahn et Stifel a porté sur 10 pays en développement (PED). La comparaison des classements qui en sont issus avec ceux des indicateurs monétaires a permis aux auteurs de conclure que la mesure de la pauvreté par les actifs est tout aussi valable que celle par les dépenses. La portée de la mesure de patrimoine est d'autant plus grande qu'elle renseigne sur les capacités de l'individu ou du ménage et donc sur son bien-être à long terme. En outre, elle révèle la distribution du capital au sein de la communauté qui est à l'origine de l'inégalité économique (un problème que la politique de lutte contre la pauvreté doit aussi chercher à combattre).

Exception faite de l'éducation, l'analyse de la pauvreté et des disparités dans les PED a rarement mis l'accent sur la répartition des actifs. Le nouvel instrument mis au point apporte un éclairage qui peut contribuer à pallier cette lacune de la recherche économique.

Cependant, Sahn et Stifel (2001) se sont limités à la comparaison des indicateurs de patrimoine et de dépenses sans profondément analyser le profil des pauvres révélés par la nouvelle méthode d'identification. Par ailleurs, dans un souci de comparaison internationale, ils ont choisi une gamme restreinte d'actifs qui sont corrélés au bien-être sans en être, pour l'essentiel, réellement la cause. Leur liste d'actifs est composée d'éléments de confort de l'habitat et de l'équipement, de l'accès à l'eau potable et du capital humain mesuré par l'instruction du chef de ménage.

Dans notre démarche, nous envisageons d'enrichir l'indice de patrimoine en tenant compte des actifs économiques. L'appréciation des potentialités qui permettent au ménage d'échapper à la pauvreté ou d'en sortir, devrait privilégier au premier plan cette dimension de la richesse. Dans notre analyse, sont pris en compte les actifs physiques immobiliers, l'équipement matériel, le matériel de transport, les actifs agricoles. Également, nous tenons compte du capital humain du ménage mesuré par le niveau d'instruction du chef de ménage.

Sahn et Stifel (2001) proposent de dépasser la méthode suivie par Filmer et Pritchett (2001) qui est celle de l'analyse en composantes principales (ACP). Pour obtenir des résultats plus robustes, ils utilisent l'analyse de facteur. Cependant, il est à souligner que cette méthode comporte une limite qu'elle partage avec l'ACP. Elle s'applique sur des variables continues et n'est donc pas approprié pour des variables qualitatives. Avec ce dernier type de variables, l'analyse de correspondances multiples (ACM) s'avère la mieux adaptée. Dans la présente étude, nous adoptons cette dernière méthode pour construire notre indicateur composite de patrimoine. En effet, nos données de patrimoine sont pour l'essentiel des variables qualitatives à plusieurs modalités. Pour les variables continues, nous procédons à un recodage en classes.

Soit I_m la valeur de l'indice de patrimoine d'un ménage m . I_m est calculé comme suit :

$$I_m = \frac{\sum_{k=1}^K \sum_{j=1}^J w_j^k V_j^k}{K}$$

avec :

- K = nombre de catégories de capitaux k qui forment le patrimoine du ménage m ;
- J = nombre de composantes j de la catégorie de capital k ;
- w_j^k = poids de la composante j de la catégorie de capital k ;
- V_j^k = variable binaire prenant la valeur 1 lorsque le ménage possède la composante j de la catégorie de k , sinon elle est égale à 0.

Ainsi, nous pouvons construire un indicateur composite de pauvreté (ICP) qui nous permettra de bien mesurer la pauvreté des ménages en termes de patrimoine.

IV.3. L'indicateur de privation relative

C'est Townsend (1979) qui est à l'origine de la construction d'un indice de privation relative fondée sur l'observation d'un ensemble d'expériences de consommation perçues comme nécessités dans une communauté ou société donnée. La liste de telles expériences varie d'une communauté à une autre. Elle peut inclure divers éléments comme le confort de l'habitat, la consommation de certains biens et services, etc. Elle sert de niveau de référence pour mesurer la précarité relative des ménages ou individus dans la communauté ou société considérée.

Pour mettre au point un tel indicateur, Desai et Shah (1988) puis Delhaussé et al. (1999) ont jugé meilleur de distinguer, par rapport à chaque expérience de consommation, ce qui relève des préférences subjectives des ménages ou individus de ce qui est dû à une difficulté objective d'accès. À cet effet, ils ont eu recours à une méthode économétrique pour mesurer les chances objectives de chaque ménage de réaliser les différentes expériences de consommation. Les facteurs explicatifs retenus dans ce modèle sont un ensemble de variables socio-économiques telles que les caractéristiques du ménage, le revenu, etc. À la suite, pour chaque expérience et chaque ménage, ils calculent la différence entre les probabilités estimées et celles correspondant à l'ensemble de l'échantillon. Finalement, ces différences sont pondérées et agrégées pour obtenir un indice de privation relative qui varie entre 0 et 1. Le système de pondération supposé refléter l'importance que la société accorde aux différents items varie de la matrice des valeurs modales de ces derniers (Desai et Shah, 1988) à celle de leur moyenne de probabilité estimée (Delhaussé et al., 1999).

L'importance des pondérations rend difficile l'application de la méthode de Desai et Shah (1998) dans des pays en développement comme le Sénégal. Dans ces pays, les disparités dans l'espace – comme la forte concentration dans quelques zones de l'offre de certains biens et services essentiels – sont telles que l'utilisation des techniques de pondération de Desai et Shah (1988) et de Delhaussé et al. (1999) peut ne pas permettre de saisir toute l'importance accordée chacune des expériences.¹ De surcroît, la méthode logistique ne permet pas une bonne discrimination des probabilités d'occurrence des expériences de consommation en milieu rural. La relative homogénéité des

¹ En effet, des contraintes d'accès comme une offre insuffisante, un pouvoir d'achat faible, etc. peuvent limiter les effectifs qui vivront l'expérience. C'est le cas, par exemple, de l'accès au crédit dont l'importance dans l'amélioration du bien-être est prouvée (Ray, 1998). La probabilité moyenne d'accès à ce service ne traduirait pas correctement l'importance que la communauté pourrait lui accorder.

caractéristiques proposées pour appréhender les facteurs explicatifs – pouvoir d’achat généralement bas, tailles de ménage pour l’essentiel grande, emploi principalement concentré dans le secteur agricole, ménages dirigés à près de 90% par des hommes, etc. – fait que l’application des techniques probabilistes donne des chances à peu près égales à tous les ménages. Un tel résultat serait loin de refléter la réalité. La variabilité de l’accès aux infrastructures de base, par exemple, entre les zones rurales n’est pas négligeable. La mise en place de tels services procède d’un choix politique dont les variables individuelles ne peuvent témoigner avec pertinence.

Pour contourner les limites que peut comporter une application dans les PED des méthodes expérimentées par Desai et Shah et Delhauss et al., nous utilisons dans notre étude la méthode des ACM pour construire l’indice de privation relative. La raison est double. Cette méthode est en parfaite adéquation avec l’analyse de la privation relative telle qu’envisagée par Townsend (1979). De plus, elle renforce la cohérence d’ensemble de l’analyse puisque la même méthode est utilisée pour étudier la pauvreté de patrimoine des ménages.

Pour construire l’indicateur de Townsend, nous avons considéré un certain nombre d’éléments caractéristiques liés aux conditions de l’habitat, à l’équipement ménager, à l’accès aux infrastructures publiques, à l’épanouissement social et à l’accès au crédit. La composition de ces grandes rubriques se présente comme suit.

- confort de l’habitat : la qualité de la toiture, type de WC, mode d’éclairage, source d’eau potable, type de combustible de cuisine, l’indice de peuplement mesuré à travers le nombre de personnes qui partagent une chambre;
- équipement ménager : accès à la conservation au frais;
- accès à l’information et à la communication : accès à la radio, à la télé, à la presse écrite et au téléphone;
- épanouissement social : accès aux services de loisir, problème d’alimentation;
- accès aux infrastructures : accès aux services de santé modernes, accès à l’école primaire, accès à l’école secondaire, la difficulté rencontrée dans l’accès à l’eau, au marché des produits alimentaires et aux transports publics;

Le modèle analytique est le même que celui présenté à la sous-section précédente. Sa mise en application sur les variables sus-décrites a révélé, comme dans le cas de l’analyse du patrimoine, la nécessité de distinguer dans l’analyse les milieux socio-économiques (voir Annexe méthodologique). Aussi, avons-nous tenté des ACM respectivement sur les échantillons de ménages de Dakar, des autres villes et du milieu rural. La première étape a consisté à exécuter l’ACM sur les données brutes de l’ensemble des variables. Sur la base des résultats obtenus, nous expurgeons par la suite les variables non pertinentes pour l’analyse du bien-être social dans le milieu considéré. En revanche pour les variables soupçonnées décisives dans la caractérisation du bien-être mais dont une ou des modalités entachent la qualité des résultats du fait d’une faible fréquence ou d’un classement aberrant de celle(s)-ci au niveau de l’ACM, nous avons procédé à un regroupement de modalités. Dans le cas où un tel regroupement s’avère impossible, nous écartons purement et simplement la variable en question. Pour les modalités correspondant à des défauts de réponse à la question posée au ménage et qui sont en conséquence non reclassables ailleurs, nous optons, lorsqu’elles entachent la qualité de l’ACM, de les traiter en modalités illustratives suivant la méthode préconisée par Escofier (1990).

V. Les données d'analyse

V.1 Source de données

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II) conduites par la Direction de la Prévision et de la Statistique de la République du Sénégal. L'enquête s'est déroulée sur la période mai 2001 et mars 2002. Elle a porté sur un échantillon national de 6600 ménages de toutes les régions et départements du Sénégal tirés par une méthode de double stratification. L'ESAM-II suit une première enquête sur les ménages, ESAM-I conduite sur la période mars 1994 et avril 1995 et portant sur 3300 ménages tirés suivant la même méthode.

Le questionnaire de ESAM-II comporte quatre cahiers. Les deux premiers appelés « cahier ménage » ont recueilli sur différents passages des informations sur les individus et les dépenses non fréquentes. Le troisième est consacré aux dépenses quotidiennes et le quatrième, à la situation alimentaire des ménages.

À la différence de la première enquête, ESAM-II ne contient pas d'informations sur les revenus et autres ressources des ménages. Par contre, elle fournit d'importants renseignements sur l'accès aux infrastructures sociales de base. De plus, la conception du questionnaire et la mise en œuvre des opérations de terrain ont privilégié la précision dans les interviews portant sur les dépenses, ce qui est un avantage par rapport à l'enquête précédente.

V.2 Statistiques descriptives

Une analyse descriptive montre que la situation et les caractéristiques des ménages diffèrent selon les milieux sociologiques et économiques. En milieu rural, l'activité agricole est de loin dominante avec au moins 55% des ménages qui sont engagés dans ce secteur de production. Les autres activités informelles y représentent une occupation pour 17% des chefs de ménage. L'emploi salarié est représenté à hauteur de 6% parmi les chefs de ménages. Le caractère fortement agricole dicte largement la structure du patrimoine des ménages. 70% d'entre eux possèdent des petits ruminants et 65% des gros, 55% combinent les deux catégories de bétail. 81% possèdent des terres dont la taille varie entre un et 800 hectares (pour une moyenne de 55 ha et un écart-type de 65). En outre, le niveau d'éducation demeure faible parmi les adultes dans ce milieu où, par ailleurs, le pouvoir de décision est largement dominé par les hommes (87% des chefs de ménage sont masculins).

Le milieu urbain se caractérise par l'existence de secteurs non agricoles relativement dynamiques qui occupent quelques 20% des chefs de ménage (10% d'ouvriers, 7% de cadres et 2% de professions intermédiaires). L'économie urbaine se singularise également par une importante économie informelle qui est la principale pourvoyeuse d'auto-emploi aux ménages. L'auto-emploi y occupe 31% des chefs de ménage. Enfin, le chômage constitue également un phénomène quasi-exclusif au milieu urbain. Il est également important de noter que le caractère moderne de l'économie est plus marqué à Dakar qui concentre l'essentiel des infrastructures modernes et du tissu industriel. Cette différence se manifeste à travers la structure comparative de l'emploi des chefs de ménage dans la capitale et dans les villes de province. Dans ces dernières, l'auto-emploi représente 35% contre 29% à Dakar. Les chefs de ménages agriculteurs sont également plus fréquents dans ce milieu (8,5% contre 1% dans la capitale). En outre, le taux d'emploi dans le secteur moderne est plus élevé à Dakar. La structure du patrimoine porte à classer les villes de province dans une catégorie semi-rurale. 38% des ménages y possèdent du bétail et 19%, des terres agricoles. Ces taux sont respectivement de 18% et de 4% pour Dakar.

La modernité des villes, particulièrement de Dakar, se manifeste également au plan social avec

notamment un taux d’alphabétisation de plus de 50% des chefs de ménage et un plus grand pouvoir des femmes qui dirigent près de 30% des ménages.

VI. Résultats

L’intérêt d’une analyse cumulative de la pauvreté réside dans le fait de vérifier si les pauvres présentent les mêmes symptômes. Des formes de pauvreté qui ne se recoupent que très partiellement tend à conforter l’idée d’une pauvreté multidimensionnelle et multiforme dont le traitement exige des politiques différenciées. A contrario, un chevauchement important entre les différents ensembles de pauvreté indique l’existence d’un noyau devant être la cible prioritaire de la politique publique et dont l’examen du profil permet de mieux comprendre les liens entre l’extrême pauvreté et les caractéristiques socio-économiques des ménages. Dans cette section, nous procédons à une telle analyse en comparant, d’abord, les trois profils de pauvreté issus des indicateurs décrits plus haut. Ensuite, nous examinons les sous-ensembles conjoints aux trois profils dans l’espace des mesures de pauvreté. Pour ce faire, nous regardons, d’une part, les situations de double pauvreté et, de l’autre, celle où les trois profils se recouvrent. C’est ce dernier cas qui constitue le noyau dur de la pauvreté.

VI.1. Profil des ménages pauvres au moins une fois

Dans cette partie nous procédons à une comparaison des profils de pauvreté qui se dégagent des approches monétaire, de patrimoine et de privation relative. Nous opérons une double distinction. D’une part, nous analysons ces profils en les articulant suivant trois strates à savoir : Dakar, les autres centres urbains et les zones rurales. D’autre part, nous comparons ces profils en suivant les caractéristiques du ménage et de son chef.

Niveau général de la pauvreté

Le niveau de la pauvreté varie selon les mesures. Mais, globalement, il indique une grande prévalence du dénuement dans le pays.

Les calculs effectués pour l’indicateur monétaire font ressortir que 53% des ménages, soit 62,6% des individus sont pauvres. La distinction entre zones de résidence montre que la pauvreté monétaire est plus forte dans le milieu rural (62,5%) que dans les villes de province (49,2%) et dans la capitale (36,5%).

La pauvreté de patrimoine présente un niveau général au dessus de celui de la pauvreté monétaire. L’incidence nationale de la pauvreté suivant cet indicateur est de 63,3% pour les ménages et de 57,33% pour les individus. En revanche, sa distribution géographique diverge nettement de celle de l’indicateur monétaire. Le taux de pauvreté est de 65,5% dans Dakar et 68% dans les autres villes tandis qu’il se situe à 60,4% en milieu rural. Cette distribution reflète assez bien des inégalités plus marquées dans les villes que dans les villages².

Quant à la pauvreté relative, elle concerne, au niveau agrégé, 44% des ménages correspondant à 42,5% des individus. Une décomposition géographique montre que les ménages pauvres, selon cet indicateur, représente 36,6% à Dakar, 44,9% dans les villes de province et 48% dans la zone rurale.

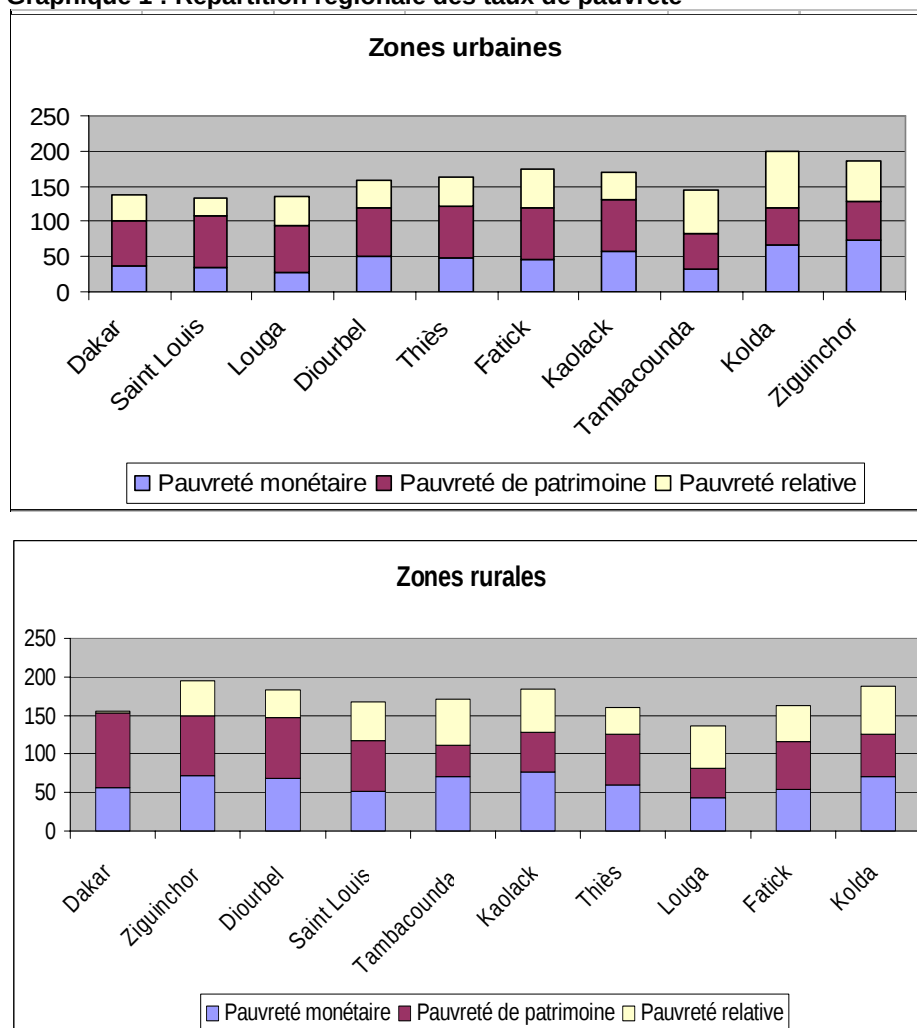
La comparaison entre ces trois indicateurs permet de dégager un premier constat important à savoir la dominance de la pauvreté monétaire sur les autres types de pauvreté en milieu rural. Par contre, en milieu urbain c’est l’absence de patrimoine qui semble être la difficulté majeure. Cette différence atteste du phénomène de débrouille en milieu urbain. Ainsi, les populations en milieu urbain ont-elles plus d’opportunités de revenu ; ce qui incite généralement à l’exode rural.

² Les calculs que nous avons effectués sur les dépenses par équivalent adulte montrent des indices de Gini de 0,42 pour Dakar, 0,37 pour les autres villes et de 0,29 pour la zone rurale.

Profils de pauvreté en fonction de la dispersion régionale

Le Graphique 1 reproduit les incidences régionales pour chaque forme de pauvreté. La pauvreté monétaire en zone urbaine révèle une distribution hétérogène entre les régions administratives. Les régions du Sud (Ziguinchor et Kolda) sont les plus affectées par la pauvreté monétaire. En second lieu, viennent les régions centrales de Kaolack, Fatick, Diourbel et Thiès. En revanche, Dakar, Louga, Saint-Louis et Tambacounda enregistrent les taux les plus bas. Ces deux dernières régions ont d'ailleurs un niveau de pauvreté monétaire urbaine plus bas que celui de la capitale, Dakar. La distribution régionale pour la pauvreté monétaire dans le milieu rural révèle que Kaolack est la plus pauvre suivie des régions sud et de Tambacounda. En dehors de celles-ci, les régions de Diourbel, Thiès et Fatick sont durement affectées. Comme précédemment pour les villes, la partie nord du pays est moins exposée au phénomène.

Graphique 1 : Répartition régionale des taux de pauvreté



Le profil urbain de la privation relative montre une distribution assez proche de celle de l'indicateur monétaire. L'analyse montre que la capitale et Saint-Louis occupent les classements les meilleurs face aux régions du Centre et surtout celles du Sud et du Sud-Est (Tambacounda). L'écart majeur avec le classement monétaire est la relative pauvreté de Louga. En revanche, pour ce qui est de la zone rurale, Thiès et Diourbel souffrent le moins de la privation relative. Suivent respectivement

Ziguinchor, Fatick et Saint-Louis. Les autres régions enregistrent pour leur part des taux de prévalence au dessus des 50% avec un pic de 67% à Tambacounda.

Le portrait géographique de la pauvreté de patrimoine tranche nettement avec celui des indicateurs précédemment dressé. En zone urbaine, les régions de Saint-Louis et de la boucle Thiès, Fatick, Kaolack et Diourbel sont les plus affectées par le manque de patrimoine. Les régions du sud (Ziguinchor et Kolda) et du sud-est (Tambacounda) sont les moins touchées. Dakar qui a une structure de patrimoine non comparable à celle des autres régions présente un taux de 65%, un niveau comparable à celui des zones urbaines de Louga (65,06%). Ces différences entre régions doivent être nuancées au regard de certaines limites de la base de données. ESAM-II ne prend pas en compte certains actifs très importants du point de vue de la richesse et liés à des activités comme le commerce, l'artisanat, ou d'autres activités tertiaires très développées dans des régions comme Diourbel et Louga. En milieu rural, en dehors de la région de Dakar, Ziguinchor et Diourbel ont les niveaux de pauvreté de patrimoine les plus élevés.

Profils de pauvreté et caractéristiques du chef de ménage

L'analyse de la pauvreté suivant les caractéristiques individuelles du chef de ménage montre une absence de disparité notable, à Dakar, entre les hommes et les femmes pour les indicateurs monétaire et de privation relative. Par contre, dans les autres centres urbains et en milieu rural, les ménages dirigés par des hommes enregistrent les plus fortes proportions de pauvres pour ces deux formes de pauvreté. Ce résultat corrobore les profils genre déjà révélés par Cissé (2003a, 2003b), MEF (2001b) et Badji et Daffé (2003).

En revanche, pour l'indicateur de patrimoine, les disparités jouent en défaveur des ménages dirigés par des femmes. Le taux de pauvreté des femmes chefs de ménage est de 5 points au dessus de celui des hommes à Dakar. Et ce biais devient plus grand lorsque l'on passe aux autres centres urbains et surtout en zone rurale. Il faut rappeler que l'indice de patrimoine intègre le capital humain pour lequel il existe une inégalité sensible entre genre. Les chances d'accès à la scolarisation sont plus faibles pour la femme (MEF, 2001b)³. En outre, au niveau de l'héritage en ligne directe, la pratique musulmane fortement dominante au Sénégal introduit un partage inégal entre homme et femme. D'ailleurs, la variation des écarts suivant les milieux montre que les disparités de genre en matière de patrimoine tendent à se réduire avec la modernité.

Le profil âge de la pauvreté révèle des résultats contre-intuitifs du point de vue de la théorie économique. La pauvreté monétaire augmente avec l'âge du chef de ménage. Au niveau de la pauvreté de patrimoine, l'incidence est globalement décroissante avec l'âge du chef de ménage. Ce qui est cohérent au fait que les premières années d'activité correspondent généralement à un niveau d'accumulation bas. Une tendance comparable prévaut au niveau de la pauvreté relative.

D'une manière générale, la pauvreté monétaire frappe particulièrement les ménages polygames et monogames et ceux dont le chef est en veuvage. Par contre, les ménages de célibataires et ceux dont le chef est divorcé vivent une situation bien meilleure. L'indicateur de privation relative montre, au contraire, que les deux premiers groupes ne sont pas les plus pauvres.

³ Malgré les efforts publics entrepris depuis quelques décennies, il existe un écart de taux de scolarisation au primaire de 10 points entre les filles et les garçons.

Tableau 2 : Pauvreté et caractéristiques du Chef de Ménage - %

Caractéristiques du CM		Pauvreté monétaire	Pauvreté de patrimoine	Pauvreté relative
Dakar				
Genre				
	Homme	36.6	64.13	37.1
	Femme	36.1	69.71	35.1
Classe d'âge (années)				
	Moins de 35	26.55	71.94	34.8
	35-59	31.78	63.69	41.45
	60 ou +	44.91	64.96	32.26
État Matrimonial				
	Marié(e) monogame	37	63.74	37.8
	Marié(e) polygame	41.6	66.30	37.4
	Célibataire	18.3	61.68	25.8
	Veuf(ve)	40.9	74.69	35.6
	Divorcé(e)	28.6	72.30	36.9
Autres Villes				
Genre				
	Homme	50.9	64.87	44
	Femme	45.3	75.90	44.8
Classe d'âge (années)				
	Moins de 35	42	67.76	53.29
	35-59	43.6	63.51	42.74
	60 ou +	58.2	71.83	43.28
État Matrimonial				
	Marié(e) monogame	47.5	65.4	43
	Marié(e) polygame	53.7	66.97	46.6
	Célibataire	29.6	80.8	40.3
	Veuf(ve)	48.8	77.54	43.9
	Divorcé(e)	57	81.74	54.2
Rural				
Genre				
	Homme	64.9	56.96	50.60
	Femme	46.3	83.60	31.15
Classe d'âge (années)				
	Moins de 35	47.8	65	56.04
	35-59	57.1	59.57	49.16
	60 ou +	67.7	59.76	45.09
État Matrimonial				
	Marié(e) monogame	60	63.6	50.39
	Marié(e) polygame	68.9	50.06	45.31
	Célibataire	56.4	76.12	53.3
	Veuf(ve)	53.5	81.95	37.98
	Divorcé(e)	59.6	72.74	44.75

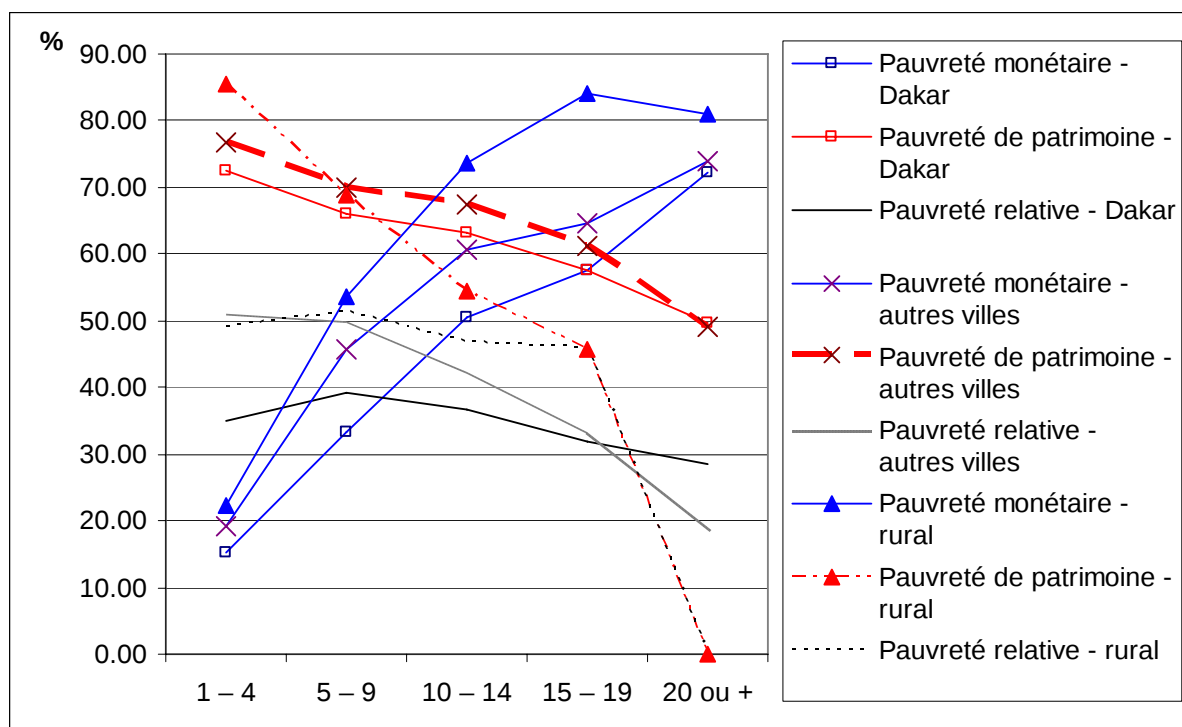
Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Profils de pauvreté et taille du ménage

Le portrait de la pauvreté suivant la taille du ménage diffère d'un indicateur à l'autre. Suivant l'indicateur monétaire, le profil est croissant avec la taille, quelque soit le milieu considéré. Alors qu'il décroissant d'après l'indicateur de patrimoine.

La pauvreté relative révèle également une tendance décroissante avec la taille du ménage, avec une fonction de répartition qui présente une légère courbure au niveau des classes [5-9] (**Error! Reference source not found.**). En d'autres termes, l'incidence de cette forme de pauvreté a une valeur maximale pour les ménages comptant entre 5 et 9 membres.

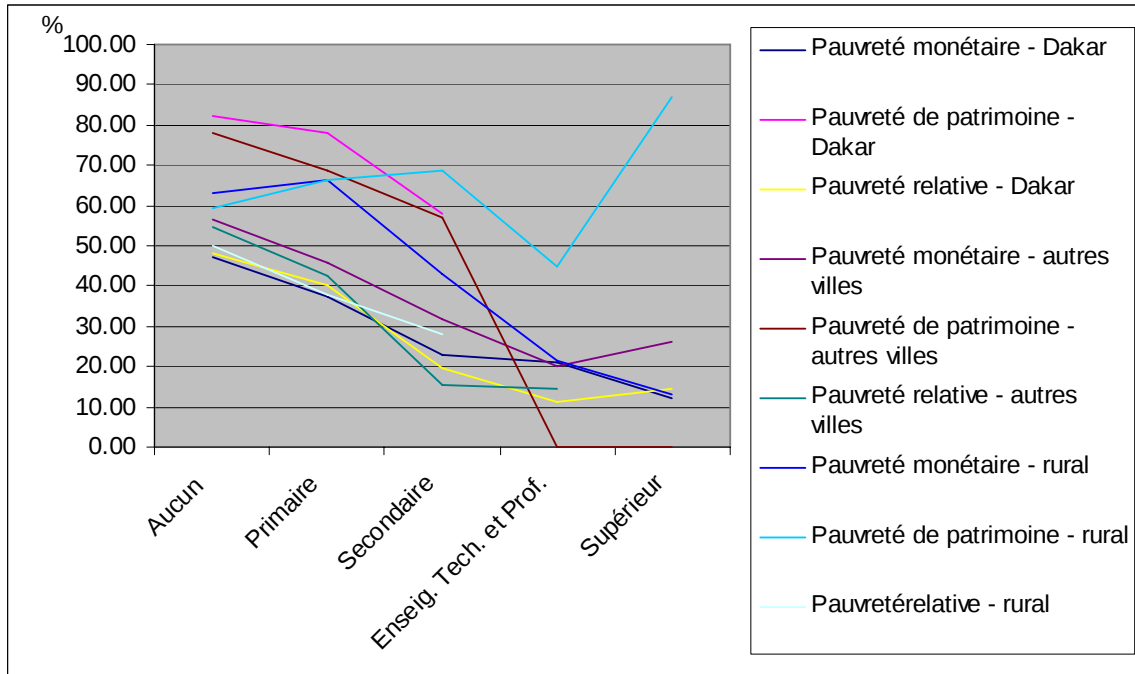
Graphique 2 : Démographie et incidence de la pauvreté



Profils de pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

L'éducation a un impact réel sur la pauvreté monétaire. En effet, le taux d'incidence baisse avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Le taux est d'autant plus bas que l'on franchit le cycle primaire. Le même effet se manifeste pour la privation relative.

Graphique 3 : pauvreté et niveau d'instruction du CM



Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Au niveau de l'accumulation de capital, on constate également un profil décroissant de la prévalence de pauvreté avec le niveau d'éducation à l'exception de la situation en milieu rural. Le résultat en milieu rural peut s'expliquer à la composition des actifs du patrimoine dans cette zone. Ces actifs sont principalement de types agricole, pastoral et des activités informelles ; des éléments peu détenus par les personnes de niveau d'instruction élevée.⁴

Profils de pauvreté et marché du travail

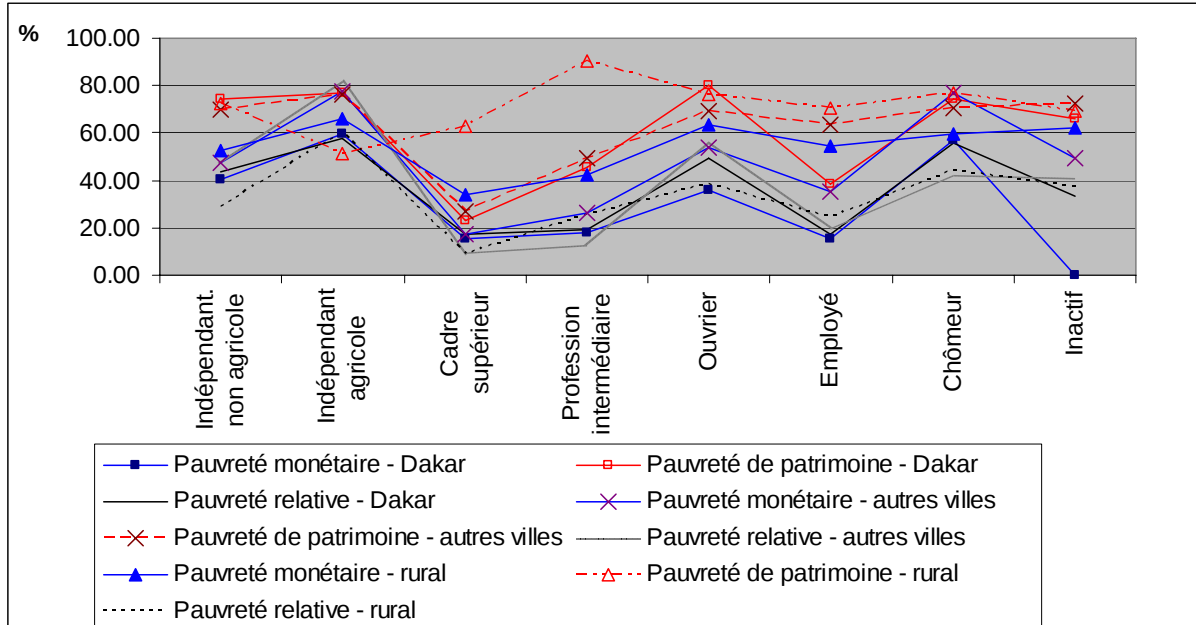
Au regard de la situation des chefs de ménage sur le marché du travail, on note que la pauvreté affecte toutes les couches socioprofessionnelles. Mais l'éclatement de la population selon le milieu de résidence montre qu'à Dakar le dénuement touche plus les ménages d'agriculteurs, de chômeurs, des indépendants non agricoles et, dans une moindre mesure, les ménages des inactifs et des ouvriers. Le même constat vaut pour les autres villes du pays où, toutefois, les taux de prévalence de la pauvreté sont plus aigus, particulièrement chez les agriculteurs.

En termes de pauvreté monétaire et relative, les agriculteurs et les chômeurs sont les plus pauvres en milieu rural. Par contre, sous l'angle du patrimoine, les ouvriers et les artisans sont les plus pauvres⁵. Il est à noter également que les professions intermédiaires présentent des taux de pauvreté sévères en milieu rural contrairement aux zones urbaines.

⁴ il convient, dans tous les cas, d'être mesuré dans la lecture de ce résultat car les chefs de ménage d'une haute instruction dans le monde rural sont occupés pour l'essentiel à des tâches d'administration et ne représente qu'une proportion infime (1%).

⁵ même remarque que dans la note précédente.

Graphique 4 : Pauvreté et occupation du chef de ménage



Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

VI.2. Profil des ménages pauvres selon deux critères

Les profils des ménages au moins deux fois pauvres varient sensiblement suivant les zones de résidence. En milieu rural, la forme dominante de double pauvreté est le cumul de la pauvreté monétaire et de la privation relative (32% des ménages ruraux) ; le cumul de pauvreté de patrimoine et celle monétaire concernent 37% des ménages tandis que 25% des ménages sont à la fois pauvres en termes de patrimoine et de privation relative. A Dakar, ces cumuls sont respectivement de 20, 31 et 29 pour cent. Dans les villes de province, 30% des ménages cumulent la pauvreté monétaire et de privation relative alors que les taux de doubles pauvretés impliquant l'indicateur de patrimoine sont de 36%. Ces statistiques masquent, toutefois, d'importantes disparités régionales.

Double pauvreté et dispersion régionale

La double pauvreté en zone urbaine

L'appréhension du dénuement à travers la double pauvreté montre que, parmi les populations urbaines, les ménages de Kolda sont les plus défavorisés. Ils sont 57,5 % à cumuler la pauvreté monétaire et relative et presque 50% sont pauvres à la fois en termes relatifs et de patrimoine. Il apparaît ainsi que dans cette zone, la pauvreté relative est très déterminante par rapport aux autres formes de pauvreté. En zone urbaine koldoise, un ménage pauvre selon l'indicateur de Townsend a plus de probabilité de cumuler une autre forme de pauvreté.

Dans la région de Ziguinchor, on note aussi des niveaux élevés de double pauvreté. La double pauvreté monétaire et relative est de 50% ; celle de patrimoine et de pauvreté monétaire, 44,7% et celle de pauvreté relative et de patrimoine de 37,4 %. Dans cette région, c'est la pauvreté monétaire qui émerge comme entraînant. On note ainsi plus de ménages qui cumulent la pauvreté monétaire avec une autre forme de pauvreté.

Dans la zone urbaine de Dakar, 20% des ménages cumulent la pauvreté monétaire et celle de privation relative. Ainsi, un peu plus de la moitié des ménages pauvres en ressources monétaires le

sont aussi en termes de bien-être social et vice-versa. Les ménages qui présentent au moins l'une de ces deux formes de pauvreté font aussi, en quasi-totalité, face à la faiblesse de patrimoine. Cela explique que les taux des doubles pauvretés associant le patrimoine tournent autour de 30%.

Dans la région de Diourbel, les formes de double pauvreté les plus dominantes sont celles qui incluent la pauvreté de patrimoine. Les taux de double pauvreté impliquant le manque de patrimoine atteignent au moins 34%.. En revanche, le taux est de 25,6% pour le cumul des pauvretés monétaire et relative.

Dans les zones urbaines de Saint-Louis le taux de double pauvreté le plus élevé est celui du cumul de pauvreté monétaire et de patrimoine, soit 28,11%. La majorité des ménages qui manquent de ressources monétaire (soit 81%) manquent d'actifs économiques, en même temps. De même, la quasi-totalité des ménages soumis à la pauvreté relative sont confronté au manque de patrimoine. L'effectif cumulant ces deux dernières formes de pauvreté constitue 25,2% des ménages des villes de la région nord. Dans ces zones, quand un ménage est pauvre en termes monétaires ou relatifs, c'est parce qu'il l'est déjà en termes de patrimoine. Par ailleurs, c'est dans les zones urbaines de Saint-Louis que l'on note le taux le plus bas de pauvreté à la fois monétaire et relative (12,4%).

Tableau 3 : Double pauvreté et dispersion par région (en %)

Régions administratives	Pauvreté monétaire + pauvreté relative	Pauvreté monétaire + pauvreté de patrimoine	Pauvreté relative + pauvreté de patrimoine
Zones urbaines			
Dakar	19.7	28.97	30.60
Ziguinchor	50.0	44.66	37.38
Diourbel	25.6	38.32	34.19
Saint Louis	12.4	28.11	25.18
Tambacounda	31.1	16.64	44.98
Kaolack	33.2	45	35.42
Thiès	26.9	40.52	35.82
Louga	24.7	22.61	36.27
Fatick	33.2	37.49	49.3
Kolda	57.5	33.31	47.76
Zones rurales			
Dakar	2.76	56.11	2.76
Ziguinchor	31.82	56.33	37.38
Diourbel	28.16	50.39	21.95
Saint Louis	24.24	32.83	31.31
Tambacounda	43.04	29.83	25.49
Kaolack	45.07	37.16	25.99
Thiès	20.97	38.07	19.12
Louga	24.86	17.39	16.95
Fatick	27.3	31.77	26.61
Kolda	47.21	40	31.5

Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Les doubles pauvretés dominantes dans l'espace urbain de Tambacounda sont celles qui impliquent la pauvreté relative (31,1% pour la combinaison avec la pauvreté monétaire et 45% pour celle avec la pauvreté de patrimoine). Cette situation est imputable à une large prévalence de la privation relative dans cette zone. Ainsi, tous les ménages en déficit de ressources monétaires cumulent la privation relative. Par contre, la double pauvreté monétaire et de patrimoine ne représente que 16,6%. Ces deux formes de pauvreté sont relativement détachées l'une de l'autre. Seuls 33% des ménages pauvres selon l'indicateur de patrimoine souffrent de la pauvreté monétaire. Inversement, la pauvreté monétaire est combinée avec l'absence de capital pour 54% des ménages. La situation de la double pauvreté reflète ainsi le sous-développement infrastructurel de la région noté par MEF

(2000).

Cette dernière caractéristique de la pauvreté urbaine à Tambacounda tranche avec celle dans la région voisine de Kaolack. Dans cette zone, la quasi-totalité des ménages ne couvrant pas leurs besoins alimentaires sont également confrontés à l'insuffisance de patrimoine et le rapport inverse est de 6/10. Les ménages subissant la pauvreté relative sont aussi en quasi-totalité pauvres suivant les autres indicateurs. Globalement, la double pauvreté est à des niveaux préoccupant dans cette région (45% pour la réunion des pauvretés monétaire et de patrimoine, 35,4% pour la pauvreté relative et de patrimoine et de 33,2% pour la pauvreté monétaire et relative).

La situation à Thiès montre un lien étroit entre la pauvreté monétaire et la faiblesse du patrimoine. Dans le milieu urbain de la région de Thiès, la pauvreté de patrimoine apparaît comme le facteur déterminant dans le cumul des formes de pauvreté. Presque tous les ménages pauvres en termes monétaires (83%) sont des ménages qui ont un faible niveau de patrimoine. La situation est aussi identique pour les ménages pauvres selon le critère relatif, ceux-ci n'ont presque aucun patrimoine.

A Fatick, 33,2% des ménages urbains cumulent la pauvreté monétaire et la privation relative. Ils sont 37,5% à être pauvres à la fois en ressources monétaires et en patrimoine et 49,3% à cumuler pauvreté relative et de patrimoine. La faiblesse du capital et le déficit infrastructurel semblent être des facteurs pesants de pauvreté monétaire. 80% et 71% des ménages manquant de ressources monétaires font aussi face, respectivement, à la pauvreté de patrimoine et à la privation relative.

Dans les zones urbaines de Louga, bien que les niveaux de double pauvreté soient plus modérés (entre 22 et 25% pour celles qui incluent la pauvreté monétaire et 36,3% pour le cumul des pauvretés relative et de patrimoine), les mêmes facteurs que dans les villes de Fatick semblent influencer sur la pauvreté monétaire. 79% des ménages confrontés au déficit de ressources ont un faible patrimoine et 87% se heurtent à la privation relative.

Globalement, l'examen de la double révèle une dichotomie entre la partie nord et le reste du pays. La moitié nord est moins affectée par les doubles pauvretés. La Casamance, Kaolack, Fatick et Tambacounda représentent les régions les plus touchées par la double pauvreté relative et monétaire. De même, ces régions, exceptée Tambacounda, sont les plus pauvres concernant la double pauvreté monétaire et de patrimoine. Casamance, Fatick et Tambacounda sont les plus exposées au cumul des pauvretés relative et de patrimoine.

La double pauvreté en milieu rural

La double pauvreté présente des proportions élevées dans le milieu rural de la région de Ziguinchor. Au moins, un ménage sur trois y cumule deux formes de pauvreté. La proportion est particulièrement élevée pour le cumul de la pauvreté monétaire et de patrimoine (56,33%). Ce qui témoigne d'un lien très étroit entre les deux formes de pauvreté. 79% des ménages pauvres sous la dimension monétaire le sont également sous la dimension du patrimoine et, inversement, 72% des ménages en déficit de capital ont aussi un déficit de ressources.

A Diourbel, le taux de prévalence de la pauvreté monétaire accompagnée d'une privation relative est de 25,6%. Le taux est de 38,3% lorsqu'il s'agit de la combinaison de la pauvreté monétaire et celle de patrimoine. Une particularité notable est que pauvreté monétaire et pauvreté de patrimoine y sont étroitement liées. Ainsi, 74% des ménages ruraux à Diourbel pauvres suivant l'indicateur monétaire le sont aussi du point de vue du patrimoine, le rapport inverse est de 64%.

Dans la zone rurale de Saint-Louis, la double pauvreté monétaire et relative est de 24%. En revanche, les cumuls d'un capital insuffisant avec l'insuffisance des dépenses et avec la privation relative sont respectivement de 33% et de 31%.

Dans les zones rurales de Tambacounda et Kaolack, la double pauvreté monétaire et relative y est

dominante (43 et 45%, respectivement). Dans une proportion moindre, la pauvreté monétaire et de patrimoine y touche respectivement 29,8 et 37%. Par contre, seul un ménage sur quatre y cumule le manque de patrimoine et la privation relative.

Les ménages ruraux de Thiès sont davantage confrontés au cumul des pauvretés monétaire et de patrimoine qu'aux autres formes de double pauvreté. En effet, le taux d'incidence de la double pauvreté monétaire et de patrimoine est de 38% alors que les autres taux oscillent autour des 20%. Le niveau relativement élevé de la double pauvreté de dépenses et de patrimoine reflète la forte relation existant entre le niveau de capital et le revenu. 60% des ménages qui présentent l'une des pauvretés se heurtent également à l'autre forme de dénuement et inversement.

En revanche, l'intersection des ensembles de pauvreté ne fait pas ressortir des liens forts entre les différentes formes de pauvreté la zone rurale de Louga. Des portions relativement faibles de ménages ruraux sujets à une forme de dénuement se retrouvent dans un autre ensemble de pauvreté. Ils sont ainsi, à peu près, 17% à subir les doubles pauvretés impliquant le patrimoine et 25% à cumuler la pauvreté monétaire et la privation relative. Ces taux sont les plus bas des zones rurales.

Dans un classement régional, Fatick occuperait une position intermédiaire avec environ 27% de ménages pauvres au point de vue des dépenses et du bien-être social et de même qu'au point de vue du patrimoine et de bien-être social. L'incidence maximale est celle du cumul des pauvretés monétaire et de patrimoine qui est de 32%.

Dans la zone rurale de Kolda, la double pauvreté dominante est le cumul de la pauvreté monétaire avec la privation relative, même si les autres formes de double pauvreté atteignent des proportions préoccupantes. Cet état est sans doute en lien avec le retard infrastructurel de la région qui entrave sérieusement la mise en valeur des potentialités et le développement des activités créatrices de revenu (MEF, 2000).

L'étude de la double pauvreté en milieu urbain comme en milieu rural dégage un premier enseignement intéressant pour la lutte contre la pauvreté : l'existence d'un lien étroit entre la pauvreté monétaire et le manque de patrimoine. Sans pouvoir établir un sens de causalité précis entre les deux phénomènes, il apparaît à travers les statistiques que les deux formes se renforcent l'une et l'autre. Les plus pauvres dans l'une des dimensions le sont dans l'autre. Également, la dispersion géographique fait apparaître que les formes de double pauvreté qui associent la privation relative sont surtout présentes dans les zones où les services publics de base sont très peu développés.

Double pauvreté et caractéristiques du chef de ménage

Une analyse genre de la double pauvreté indique une plus grande incidence de la double pauvreté monétaire et relative chez ménages dirigés par les hommes. Une situation inverse prévaut pour la combinaison des pauvretés monétaire et de patrimoine et celle des pauvretés relative et de patrimoine. Néanmoins, les écarts de pauvreté ne sont relativement faibles pour conduire à une quelconque conclusion tranchée sur la question des disparités de genre.

Les risques de cumuler la pauvreté monétaire avec une autre forme dans la ville de Dakar augmentent avec l'âge du chef de ménage. Ils sont moindres pour les âges correspondant à une pleine phase active, dans les autres villes et maximaux, en zone rurale. En revanche, la distribution est plutôt contre-intuitive et se prête difficilement à interprétation pour l'association des pauvretés relative et de patrimoine.

La double pauvreté affecte toutes les catégories de ménages sans discrimination du statut matrimonial du chef. Il faut, néanmoins, noter que les ménages dirigés par des célibataires à Dakar sont nettement moins pauvres que les autres.

Tableau 4 : Double pauvreté et caractéristiques du Chef de Ménage (en %)

Caractéristiques du CM	Pauvreté monétaire + Pauvreté relative	Pauvreté monétaire + pauvreté de patrimoine	Pauvreté relative + pauvreté de patrimoine
Dakar			
Genre			
Homme	19.8	28.32	30.40
Femme	19.2	30.93	31.21
Classe d'âge (années)			
Moins de 35	12.9	23.26	32.45
35-59	20.6	25.05	33.16
60 ou +	21.1	35.13	27.25
État Matrimonial			
Célibataire	9.0	12.6	19.07
Marié(e) monogame	20.7	29.69	31.39
Marié(e) polygame	20.5	30.93	30.82
Veuf(ve)	20.5	35.1	32.34
Divorcé(e)	18.2	25.39	33.96
Autres Villes			
Genre			
Homme	30.8	36.07	34.55
Femme	28.9	37.45	39.90
Classe d'âge (années)			
Moins de 35	34.8	33.16	41.02
35-59	27.9	31.90	34.09
60 ou +	30.9	40.68	36.59
État Matrimonial			
Célibataire	15.1	29.56	37.12
Marié(e) monogame	30.1	34.32	34.32
Marié(e) polygame	31.3	38.09	36.25
Veuf(ve)	28.2	40.06	40.99
Divorcé(e)	44.8	49.66	47.99
Rural			
Genre			
Homme	33.77	36.97	25.19
Femme	17.73	37.51	25.24
Classe d'âge (années)			
Moins de 35	29.02	32.68	31.78
35-59	33.98	36.02	24.46
60 ou +	30.81	38.97	23.88
État Matrimonial			
Célibataire	28.37	42.69	42.27
Marié(e) monogame	32.07	38.04	28.14
Marié(e) polygame	32.64	34.5	18.21
Veuf(ve)	22.67	40.38	28.86
Divorcé(e)	28.52	37	29.48

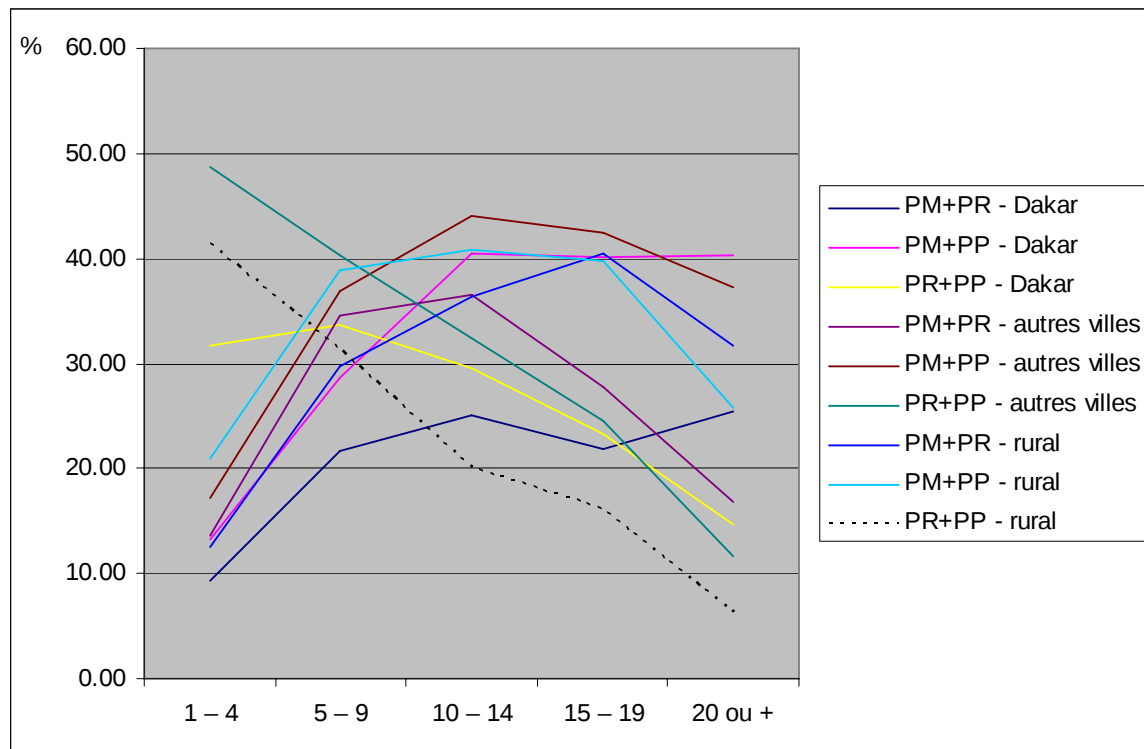
Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Double pauvreté et taille du ménage

Le Graphique 5 montre une relation croissante entre la taille du ménage et les doubles pauvretés associant le déficit de ressources aux autres formes de pauvreté. Toutefois, les ménages de plus de 20 membres apparaissent un peu moins pauvres que les autres ménages de grande taille.

À l’opposé, le profil est décroissant de la taille du ménage pour la double pauvreté de privation relative et de patrimoine.

Graphique 5 : Taille du ménage et incidences de la double pauvreté



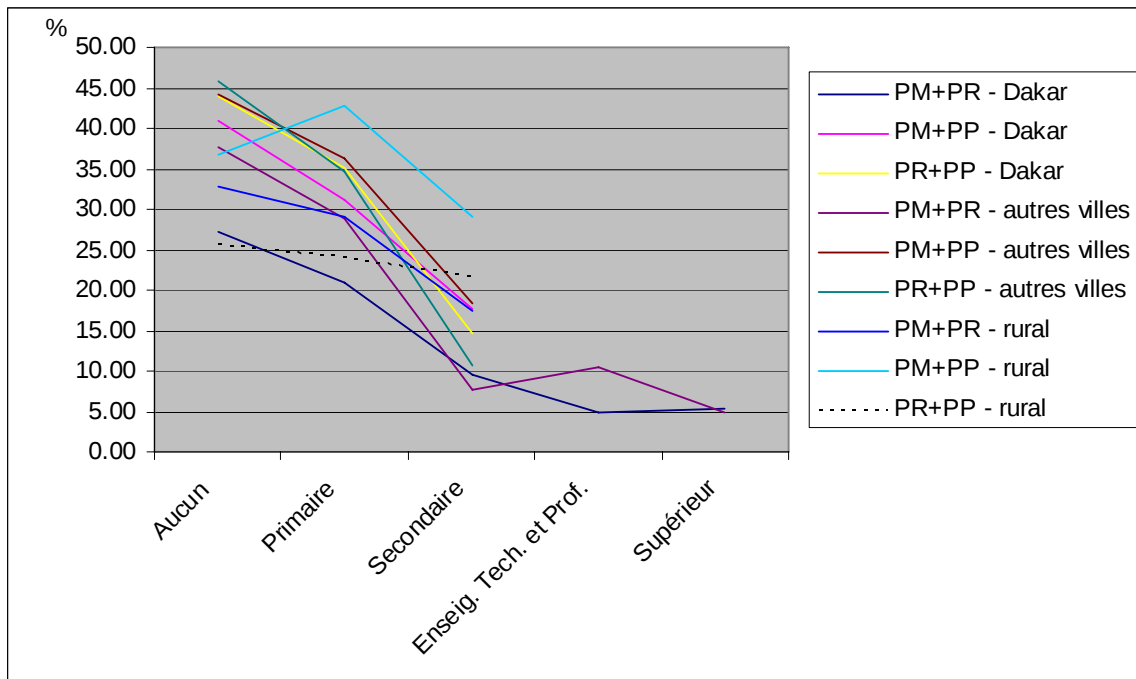
Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Double pauvreté et niveau d’instruction du chef de ménage

L’instruction semble jouer un rôle déterminant contre le cumul de pauvreté. Les taux de double pauvreté sont réduits pour les ménages dont le chef a fréquenté l’école. Un séjour à l’école primaire réduit de 20 à 25% la probabilité de tomber sous le coup de la double pauvreté en milieu urbain. En milieu rural, cette baisse n’est que de l’ordre de 6 à 12%, hormis le cas de la double pauvreté monétaire et de patrimoine.

L’effet de l’éducation est d’autant plus prononcé que le niveau d’éducation de l’individu est plus élevé. Le taux de pauvreté est ainsi nul pour les ménages dont le chef a suivi une formation scolaire dépassant le secondaire.

Graphique 6 : double pauvreté et instruction du CM



Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

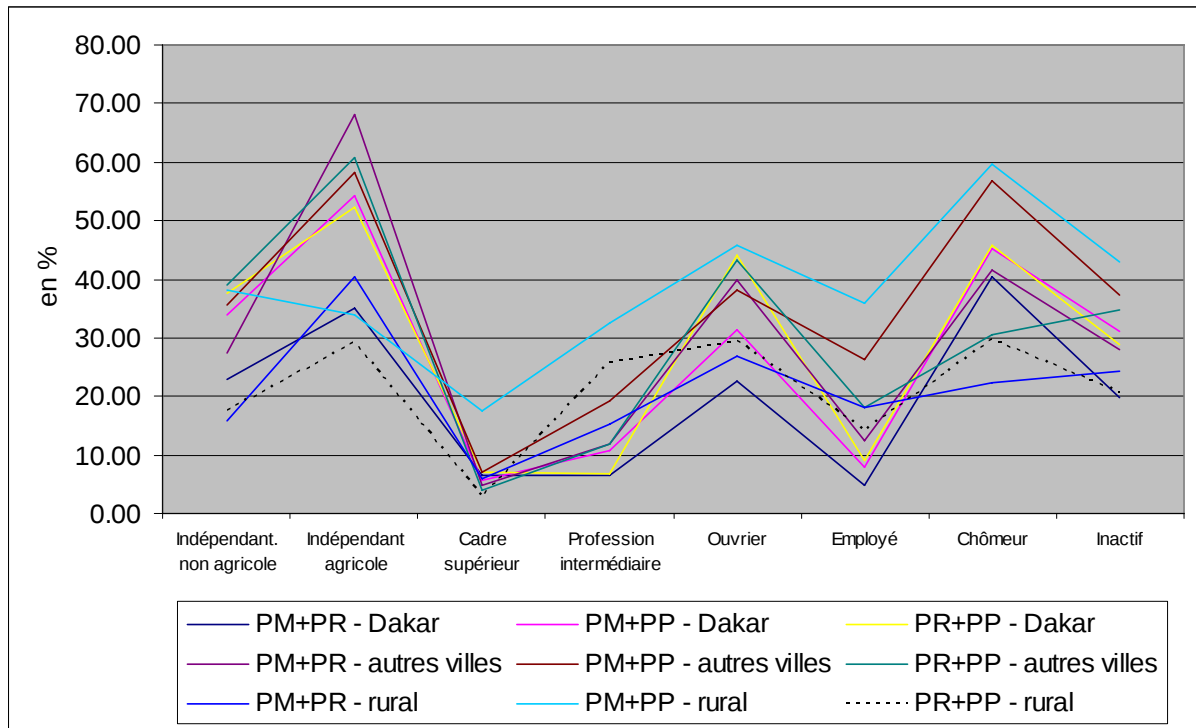
Double pauvreté et marché du travail

Le Graphique 7 décrit l'évolution des taux de pauvreté suivant l'occupation du chef de ménage. Pour toutes les formes alternatives de double pauvreté, on note, dans la capitale, une forte prévalence parmi les groupes en situation fragile sur le marché du travail. Les taux varient 35 et 55%, pour les agriculteurs et entre 40 et 46% pour, les chômeurs sauf. La fréquence de la double pauvreté est un peu plus faible chez les ménages dirigés par des ouvriers, des indépendants non agricoles ou des inactifs.

Le même profil se dégage pour les villes de province, avec tout de même niveau de prévalence plus élevé pour les ménages agriculteurs (au moins 60%).

En milieu rural, ceux qui souffrent le plus du cumul d'insuffisance de revenu et de privation relative sont les agriculteurs, les ouvriers, les inactifs, chômeurs et les employés. En revanche, lorsque l'on considère la combinaison des pauvretés monétaire et de patrimoine, seuls les ménages dirigés par des personnes à haute qualification connaissent une incidence relativement modérée. Pour la double pauvreté de patrimoine et de privation relative, les proportions les plus élevées concernent les ouvriers, chômeurs et agriculteurs soit 29%.

Graphique 7 : double pauvreté et occupation du CM



Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

VI.3. Pauvres sous toutes les mesures : le noyau dur de la pauvreté

Le noyau dur représente 18% des ménages vivant au Sénégal soit 17,54% de la population. Il est plus représenté en zone urbaine (23,9% dans les villes de province et 16,8% à Dakar contre 16,54% en zone rurale). L'extrême pauvreté traduite par le noyau dur⁶ affecte singulièrement certaines régions et certaines catégories de ménages.

Noyau dur et disparités régionales

Le Graphique 8 montre d'importantes disparités dans l'incidence du noyau dur au sein de l'espace urbain. Suivant le niveau du taux de prévalence, on peut distinguer trois catégories de régions. La première regroupe des régions administratives où le taux d'incidence de l'extrême pauvreté atteint les 30% qui sont dans l'ordre Kolda, Fatick, Ziguinchor et Kaolack correspondant géographiquement au Sud et au Centre du pays. La frontière nord de cette zone (Thiès et Diourbel) présente une situation intermédiaire avec un taux de prévalence de 24%. Enfin, un troisième groupe moins homogène présente des taux de 20% (Louga), 17% (Dakar), 13% (Tambacounda)⁷ et 11% (Saint-Louis). À l'exception de Tambacounda qui est la région orientale du pays, le troisième groupe correspond à la moitié nord du Sénégal.

Concernant la zone rurale, on note que Kolda et Ziguinchor sont plus touchées par l'extrême pauvreté dans des proportions élevées d'un ménage sur 5. Ensuite, viennent dans l'ordre de classement, les régions de Kaolack (20%) et Tambacounda (18%). Saint-Louis (16,41%), Diourbel (16,64%) et Fatick (15,01%) sont dans une situation intermédiaire. contrairement à la situation

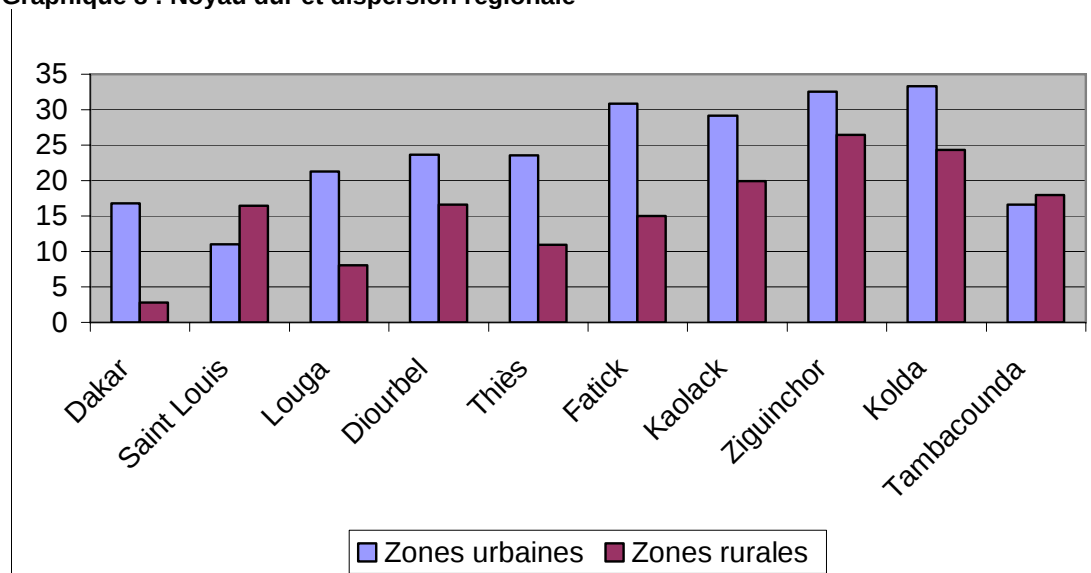
⁶ Le tableau A.1, en annexe, prouve que ce groupe est constitué des plus pauvres parmi la population démunie.

⁷ Il faut remarquer que le noyau dur de Tambacounda correspond exactement à l'ensemble de la double pauvreté monétaire et de patrimoine.

prévalant en milieu urbain, la zone rurale de Saint-Louis se retrouve dans une situation d'extrême pauvreté relativement notable. Cette situation singulière de la zone rurale Saint-Louis contraste fortement avec les énormes efforts de développement dont la région a bénéficié. Saint-Louis reçoit jusqu'à 40% des investissements agricoles à travers, notamment, de vastes programmes de développement de l'agriculture irriguée⁸. Ainsi, peut-on s'interroger sur l'impact réel de ces programmes sur le bien-être les plus pauvres.

Les classements régionaux, tant pour le milieu urbain que pour le milieu rural, dégagent une tendance globale qui indique que les ménages dans la partie nord du pays sont relativement moins affectés par le cumul des formes de pauvreté. Par contre, dans les régions méridionales, malgré les importantes potentialités agricoles (une pluviométrie de 700 à 1000 millimètres)⁹ et minières, les ménages sont plus représentés dans le noyau dur. Une série de facteurs pourrait expliquer une telle disparité géographique dans la représentation du noyau dur. Une première explication pourrait être liée au plus grand développement infrastructurel dont les régions du nord ont hérité grâce, en particulier, au modèle de mise en valeur de l'économie de l'arachide implanté par le colonisateur (MEF, 2000). Une autre raison tient à l'instabilité notée dans la région naturelle de la Casamance depuis le début des années 1980. Enfin, on pourrait aussi souligner les différences dans l'apport de subsistance des transferts. Au regard des calculs de Cissé (2003a), les régions les moins touchées par le cumul de toutes les formes de pauvreté sont aussi celles qui enregistrent les parts de transferts dans les revenus des ménages les plus élevées.

Graphique 8 : Noyau dur et dispersion régionale



Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Aspects sociologiques du noyau dur

L'indicateur de noyau dur montre que les ménages dirigés par des femmes cumulent toutes les formes de pauvreté dans une proportion plus élevée que ceux dirigés par des hommes, même si l'écart entre les deux groupes n'est pas très grand. Ce résultat va à l'encontre de ceux de MEF (2001b), MEF et BM (2004), Cissé (2003a) et Badji et Daffé (2003) qui font ressortir que la pauvreté est plus répandue parmi les ménages dirigés par des hommes. Ce qui permet de dire que l'absence d'inégalité de genre établie par les indicateurs classiques utilisés dans ces études n'est pas valable en matière d'extrême pauvreté où la femme apparaît plus vulnérable.

⁸ Statistiques reprises de Cissé (2003a).

⁹ Sur une bonne partie, la moitié nord atteint rarement les 500mm annuellement.

Tableau 5 : Noyau dur et caractéristiques du Chef de Ménage (en %)

Caractéristiques du CM		Taux de prévalence (en %)		
		Dakar	Autres Villes	Rural
Genre				
	Homme	16.32	23.30	16.91
	Femme	18.17	25.28	14.03
Classe d'âge (années)				
	Moins de 35	11.81	25.28	16.76
	35-59	17.14	21.85	16.63
	60 ou +	18.23	25.10	16.41
État Matrimonial				
	Célibataire	6.27	15.1	19.99
	Marié(e) monogame	17.72	23.1	18.24
	Marié(e) polygame	16.59	23.33	13.27
	Veuf(ve)	18.9	26.17	16.27
	Divorcé(e)	18.22	38.57	15.94

Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Le profil âge du noyau dur est contrasté suivant les zones. L'incidence de noyau dur est croissante avec l'âge du chef de ménage à Dakar. Les ménages dirigés par des jeunes sont nettement moins pauvres que ceux dirigés par des adultes ou personnes âgées. Ces deux dernières catégories de ménages présentent des taux proches. Au sein des ménages des autres villes, on constate que l'extrême pauvreté frappe plus ceux dirigés par des personnes très jeunes ou âgées (25% pour chacune des deux catégories contre 18% pour les adultes de 35-39 ans). Par contre, en milieu rural, l'âge du chef de ménage n'est pas discriminant.

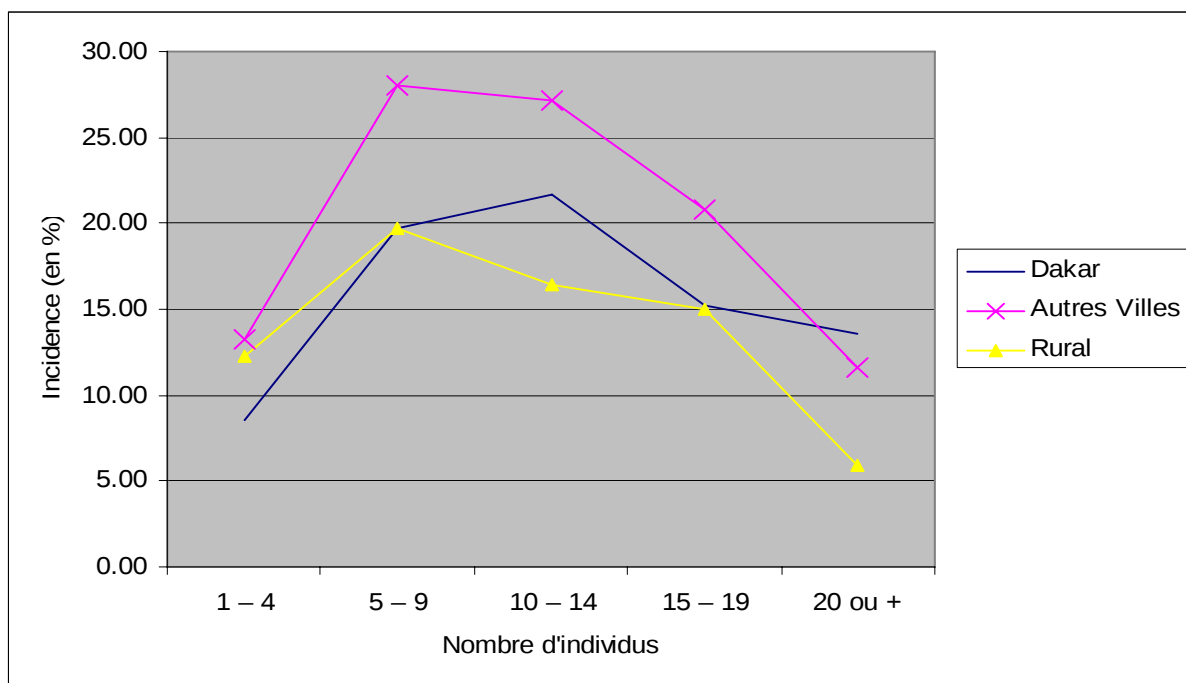
La comparaison par groupe matrimonial fait ressortir que les ménages ayant des célibataires comme chefs sont les moins touchés par l'extrême pauvreté des villes. À l'inverse, ces ménages paraissent plus vulnérables en zone rurale. De plus, les ménages dirigés par des veufs ou divorcés sont également très exposés au cumul des trois formes de pauvreté. Ce dernier résultat paraît tout à fait logique eu égard au fait que le groupe des veufs et divorcés est surtout constitué de femmes¹⁰. Et, un résultat précédemment souligné montre que les ménages dirigés par les femmes sont plus exposés à l'extrême pauvreté. Nous notons par ailleurs que c'est dans les centres urbains que cette situation est marquée, comparés aux zones rurales où les écarts sont faibles. Ce caractère plus marqué de la pauvreté parmi les ménages dirigés par des veufs ou divorcés tranche avec les résultats de MEF (2004) et de Ki et al. (2004).

Noyau dur et taille du ménage

Le portrait du noyau dur suivant la taille du ménage dégage une influence singulière de la démographie sur le bien-être. Dans l'espace urbain, les taux d'incidence sont croissants avec la taille du ménage, jusqu'au seuil de 15 membres, au-delà, l'évolution connaît une inflexion. Dans le monde rural, l'incidence est maximale chez les ménages d'une taille comprise entre 5 et 9 membres. Au total, il faut noter que la proportion de ménages appartenant au noyau dur est plus élevée parmi les ménages d'une taille comprise entre 5 et 14 membres.

¹⁰ Les femmes représentent 93% des chefs de ménages veufs en milieu citadin et 75% en milieu rural. Elles sont 80% chez les divorcés de Dakar, 76,5% dans les autres villes et 38% en campagne.

Graphique 9 : Noyau dur et taille du ménage

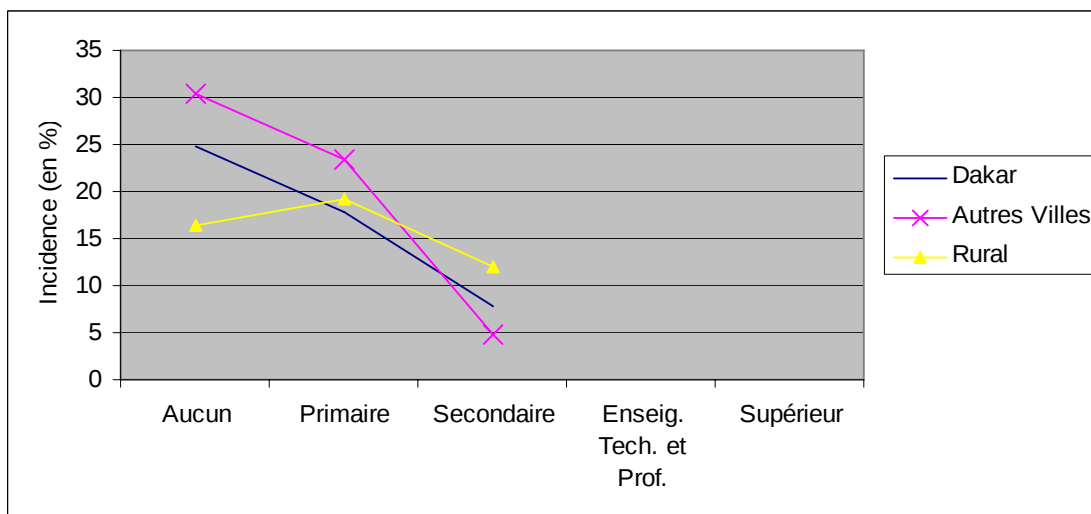


Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

Noyau dur et marché du travail

Le Graphique 10 fait ressortir que le noyau dur est circonscrit aux ménages dirigés par des personnes non instruites ou d'un niveau d'instruction relativement faible. Il est remarquable qu'aucun ménage dont le chef a une formation professionnelle ou universitaire ne cumule les différentes formes de pauvreté. Il est important de noter, par ailleurs, que l'impact positif de l'enseignement primaire qui apparaît clairement sur les données du milieu urbain l'est moins en zone rurale.

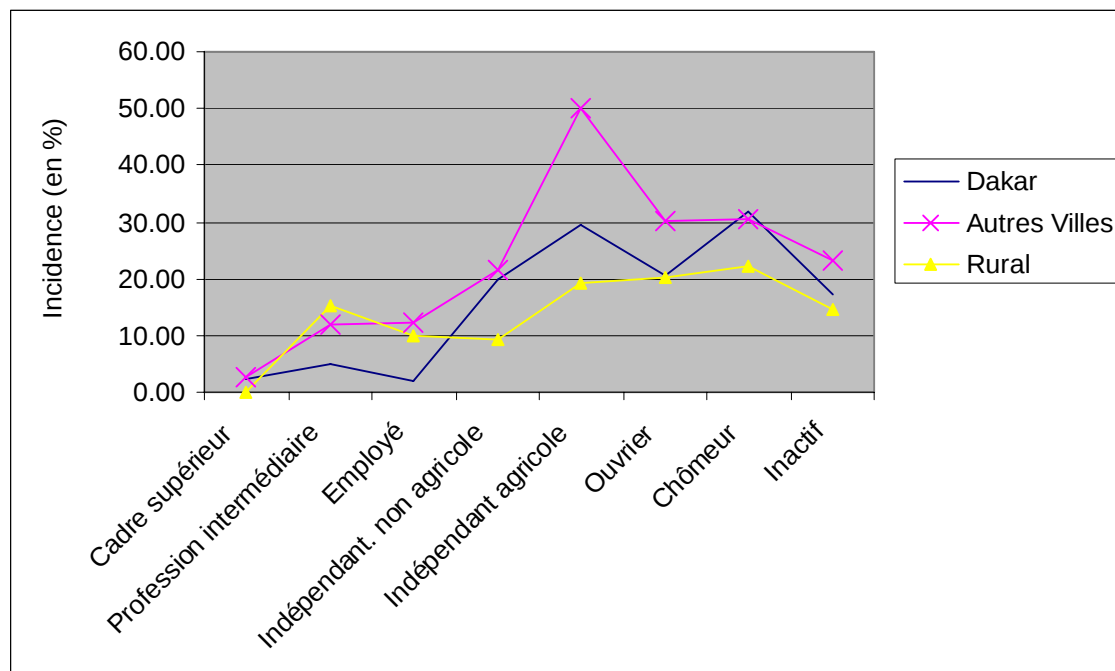
Graphique 10 : Noyau dur et niveau d'instruction du CM



Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

La diffusion des effets de l’instruction sur le bien-être semble passer par le marché du travail comme le montre le Graphique 11. À Dakar, une proportion élevée des ménages dirigés par des chômeurs, inactifs, agriculteurs, ouvriers et de sujets de l’auto-emploi appartient au noyau dur. Les proportions sont encore plus fortes lorsque l’on considère la situation prévalant dans les villes de province. La configuration change quelque peu lorsqu’il s’agit du milieu rural. Dans ce dernier milieu, bien que la proportion d’agriculteurs dans le noyau dur dépasse le niveau moyen, ce sont les ouvriers agricoles et assimilés et les chômeurs qui présentent les taux les plus élevés. Ces résultats mettent en évidence un lien entre d’une part, l’extrême pauvreté et, d’autre part, le chômage et la précarité sur le marché du travail.

Graphique 11 : Noyau dur et occupation du chef de ménage



Source : calculs des auteurs à partir des données ESAM-II (2002).

En résumé, il faut retenir de l’analyse du noyau dur qu’une bonne partie des ménages notamment urbains cumule toutes les formes de pauvreté. Paradoxalement, le phénomène est plus répandu dans les régions présentant les meilleures potentialités naturelles comme celles du sud. En outre, il affecte au premier plan les groupes vulnérables (femmes, agriculteurs, personnes âgées ou sans qualification, etc.). Aussi, l’analyse du noyau dur a-t-elle permis de faire ressortir des aspects importants de la pauvreté que les indicateurs traditionnels n’avaient permis de déceler. Elle met notamment en exergue comme facteurs d’exposition à l’extrême pauvreté :

- le faible niveau d’instruction ;
- les difficultés corollaires d’insertion sur le marché du travail ;
- l’environnement économique conditionné par le niveau développement infrastructurel ;
- les inégalités de genre ;
- la vulnérabilité sociale liée à certaines formes de statut matrimonial notamment le divorce et le veuvage.

A travers ce portrait, la technique du noyau dur améliore nettement ainsi le diagnostic de la

pauvreté à l'appui de statistiques. Les facteurs économiques et sociaux communément considérés comme déterminants dans l'exposition à la pauvreté ont été insuffisamment mis en évidence par les travaux empiriques antérieurs. L'indicateur du noyau dur fait ressortir plus clairement leurs impacts sur la pauvreté.

En outre, à travers l'analyse croisée des multiples formes de pauvreté, l'existence d'un lien étroit entre pauvreté monétaire et de patrimoine apparaît. Cependant, les statistiques montrent que la pauvreté monétaire n'est pas nécessairement causée par un manque de capital, des difficultés à valoriser pleinement ce dernier en raison notamment d'une insuffisance des infrastructures publiques comme c'est le cas de Kolda et de Fatick ou de la zone rurale de Kaolack, peuvent déboucher sur une pauvreté de monétaire de grande ampleur.

VII. Conclusion et recommandations

Partant du fait établi que les instruments classiques de mesure de la pauvreté comportent des insuffisances plus ou moins influentes sur les résultats de la quantification et la compréhension du phénomène, la présente étude a tenté d'introduire, pour le Sénégal, le concept de noyau dur qui vise à contourner le problème d'inclusion-exclusion factice posé par les indicateurs traditionnels.

À cet effet, l'étude s'est appuyée sur la combinaison de trois indicateurs de pauvreté dont deux totalement nouveaux dans le cas du Sénégal. Cela a, ainsi, permis de faire apparaître d'autres aspects de la pauvreté au Sénégal.

La construction de ces indicateurs a mis en lumière la nécessité de distinguer la pauvreté rurale de la pauvreté dans la capitale et de la pauvreté des autres zones urbaines. Ce premier grand résultat de l'étude vient en appui à la démarche récemment adoptée par le Sénégal dans l'analyse de la pauvreté monétaire (MEF, 2004).

L'analyse du noyau dur montre que près deux ménages ou individus sur onze cumulent toutes les formes de pauvreté. En d'autres termes, ce ménage :

- manque de moyens pouvant lui permettre de faire face à ses besoins immédiats ;
- éprouve des difficultés à accéder à la modernité et ;
- pire, a des perspectives sombres du fait d'une absence de qualification et d'actifs pouvant lui permettre de sortir de la précarité.

L'analyse montre aussi que l'extrême pauvreté n'est pas seulement une absence de ressources monétaire mais qu'elle est avant tout un manque de capacités et d'opportunités de se mettre en valeur. Cette situation affecte principalement les groupes vulnérables notamment les ménages dirigés par les femmes, en particulier divorcées ou veuves, les chômeurs, les personnes sans instruction ou avec un faible niveau de qualification, etc.

Il est, en outre, important de noter la fréquence plus élevée des populations vivant dans le dénuement total dans les centres urbains, notamment dans les villes de province. Cette distribution particulière des taux d'incidence du noyau dur pourrait, en partie, trouver son origine dans l'exode rural.

L'analyse met ainsi la pauvreté en relation avec le manque de qualification et, conséquemment, d'un emploi stable et socialement valorisant. En outre, l'utilisation de la technique du noyau dur, au contraire des indicateurs classiques, a permis d'appuyer aux moyens de statistiques un lien entre vulnérabilité sociale et pauvreté. De ce point de vue, les résultats de l'étude constituent une avancée notable dans le diagnostic de la pauvreté et soulignent la pertinence de l'indicateur nouveau.

Du point de vue de la répartition géographique, l'extrême pauvreté est plus répandue dans les

régions sud et centre sud. Il ressort ainsi que les régions présentant les meilleures potentialités naturelles sont socialement les plus déshéritées. Ce paradoxe semble découler du niveau faible des infrastructures pouvant permettre la mise en valeur des potentialités que renferment ces zones. Cependant, si l'investissement public est une condition nécessaire, il ne semble pas suffire pour l'éradication de l'extrême pauvreté. Le niveau préoccupant du noyau dur dans la zone rurale de Saint-Louis montre qu'une politique volontariste n'y conduit pas automatique.

Les résultats établis par l'étude apportent ainsi de riches enseignements pour la politique économique notamment pour la mise en œuvre de la SRP.

La particulière vulnérabilité des groupes défavorisés (les femmes, en particulier divorcées et veuves, les chômeurs, les agriculteurs, les personnes âgées) au dénuement extrême commande des stratégies ciblées pour ces derniers dans le cadre de la politique réduction de la pauvreté dans laquelle le Sénégal s'est engagé.

Pour s'y prendre, la stratégie devrait englober un renforcement des capacités des populations et établir, à travers une meilleure mise en place d'infrastructures, les conditions favorables à la mise en valeur des potentialités et donc de la création de richesse. Dans cette perspective, il conviendrait aussi de discriminer entre la moitié nord et la moitié sud du pays. Cette dernière devrait recevoir un traitement plus favorable dans les nouvelles initiatives de développement social.

Les mesures spécifiques devraient privilégier le développement de l'agriculture, une plus grande insertion sur le marché du travail grâce notamment à une meilleure formation et qualification de la main d'œuvre, une promotion économique et sociale de la femme, la mise en place de filets de protection sociales des personnes âgées pour une meilleures prise en charge de ces derniers, etc.

Références bibliographiques

1. Asselin, L.-M. (2002). *Pauvreté multidimensionnelle*, CRDI, IMG, Québec.
2. Azam, J-P. et M. Dia (2004). *Pro-Poor Growth in Senegal*, IDEI Working Paper, n. 325, novembre.
3. Badji, S. et G. Daffé (2003). *Le profil de la pauvreté féminine au Sénégal*, Rapport de Recherche MIMAP, août.
4. Banque Mondiale (1995). *Sénégal : Evaluation des conditions de vie*. Département du Sahel, Banque mondiale, Washington DC. 21.
5. Banque mondiale (2001). *Combattre la pauvreté, Rapport sur le développement dans le monde : 2000/01*, Editions ESKA, 381 p.
6. Bradshaw, J. (2001), *Methodologies to measure poverty: More than one is best!*, International Symposium "Poverty: concepts and methodologies", Mexico city, 28-29 mars.
7. Bradshaw, J. et N. Finch (2001). *Core Poverty*, Centre for the Analysis of Social Exclusion, LSE, London.
8. Cissé, F. (1997). *La pauvreté rurale au Sénégal : profil et déterminants*, mémoire de DEA, Faseg – UCAD, Dakar.
9. Cissé, F. (2003a). *Le profil de Pauvreté au Sénégal : une approche monétaire*, Rapport de Recherche MIMAP, août.
10. Cissé, F. (2003b). *Le profil de Pauvreté au Sénégal : une analyse de la robustesse des comparaisons de pauvreté*, miméo.
11. Coudouel, A., J. S. Hentschel et Q. T. Wodon, (2002). « Mesure et analyse de la pauvreté », in *Poverty Sourcebook*, Vol. I, Chap. 1, Banque Mondiale, Washington, D.C.
12. Deaton, A. (2000). *The analysis of household surveys. A microeconomic approach to development policy*, (3rd ed.), Baltimore and London: John Hopkins University Press.
13. Deaton, A. (1999). *Frontiers of poverty measurement in economics*, Consultation on Values, Norms and Poverty, Johannesburg, January 13-14th.
14. Delhaussse, B., A. Luttgens et S. Perelman (1993). « Comparing measures of poverty and relative deprivation. An example for Belgium », *Journal of Population Economics*, 6:83-102.
15. Delhaussse, B., S. Perelman et P. Pestieau (1999). « Portrait social de la Wallonie », *Cahiers du CREPP*, 99/05.
16. Delhaussse, B., S. Perelman et P. Pestieau (2000). « Le noyau dur de la pauvreté en Wallonie », in B. Jurion et P. Pestieau (éds), *Finances publiques, Finances privées*, Liège : les Éditions de l'Université de Liège.

17. Desai, M. et A. Shah (1988). « An econometric approach to the measurement of poverty », *Oxford Economic Papers*, 40: 505-522.
18. Escofier B. (1990). « Traitement des variables incomplètes en analyse des correspondances mutiples ». *Revue de Modulad* n° 5 : 13-27.
19. Eltetoö, Odön et Eva Havasi (2002). “Impact of choice of Equivalence Scale on Income Inequality and on Poverty Measures”, 27th General Conferences of the International Association for Research in Income and Wealth, Stockholm, 18-19 août.
20. Filmer, D et Pritchett, L. (2001). « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data – or Tears: An Application to Educational Enrollment in States of India », *Demography* 38(1).
21. Hicks, N. et P. Streeten (1979), “Indicators of Development: The Search for a Basic Needs Yardstick”, *World Development*, 7(6): 567-80.
22. Ki, J. B., B. Faye et S. Faye (2005). *Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal : approche non monétaire fondée sur les besoins de base*, PEP cahier de recherche PMMA, mai.
23. Lachaud, J.P. (2000). « Pauvreté et choix méthodologique : le cas de la Mauritanie », *Document de Travail N° 22*, Centre d'Économie de Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
24. Ministère de l'Économie et des Finances (1997). *Rapport de Synthèse de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages*. République du Sénégal, Dakar, juin.
25. Ministère de l'Économie et des Finances (2000). *Ciblages des communautés rurales selon le niveau d'accès aux services sociaux de base*. République du Sénégal, Dakar, juin.
26. Ministère de l'Économie et des Finances (2001a). *La perception de la pauvreté au Sénégal : volet statistique*. République du Sénégal Dakar, novembre.
27. Ministère de l'Économie et des Finances (2001b). *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*. République du Sénégal, Dakar, décembre.
28. Ministère de l'Économie et des Finances (2004). *Situation Économique et Sociale du Sénégal, Édition 2002-2003*. République du Sénégal, Dakar, décembre.
29. Ministère de l'Économie et des Finances et Banque Mondiale (2004). *La pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002*, Rapport Préliminaire, Dakar, janvier.
30. Modigliani, F. et R. Brumberg (1954), “Utility analysis and the consumption function: an interpretation of cross-section data”, in Kenneth K. Kurihara, ed., *Post-Keynesian economics*, New Brunswick, N.J. Rutgers University Press, 388-436.
31. Ndiaye, A. (1999). *Essai de quantification et d'identification des déterminants de la pauvreté à Dakar. Des concepts aux réalités*. Thèse de Doctorat d'État, Université Panthéon-Assas, Paris II.

32. Programme des Nations Unies pour le Développement (2005). **Rapport Mondial sur le Développement Humain**, Paris. Economica.
33. Ravallion, M. (1994). **Poverty Comparisons**, Fundamentals of pure and applied economics, Chur, Switzerland: Harwood Academic Publishers.
34. Rawls, J. (1971). **A Theory of Justice**, Cambridge, MA: Harvard University Press.
35. Ray, D. (1998). **Development Economics**, Princeton University Press, Princeton.
36. Razafindrakoto M. et F. Roubaud. (2005). « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : Le cas de la capitale malgache », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, 2005 :131-155.
37. Sahn, D. et D.Stifel (2001). **Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data**, mimeo, Cornell University.
38. Sen, A. (1985). **The Standards of Living**, Cambridge University Press.
39. Subramanian, S. (2004) “Indicators of Inequality and Poverty”, **WIDER-Research Paper**, No. 2004/25.
40. Townsend, P. (1979). **Poverty in the United Kingdom**, London: Allen lane and Penguin 23.

ANNEXE NUMÉRIQUE

Tableau A.1 : dépense par équivalent adulte du noyau dur

	moyenne générale de la population pauvre	moyenne du noyau dur
Dakar	625,0	588,1
Autres villes	488,0	460,2
Zone rurale	336,2	329,9

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

CONSTRUCTION DES ACM

Nous déclinons ci-après la procédure de construction des ACM de patrimoine et de conditions existentielles. Dans un premier temps toutes les variables sont introduites dans le modèle d'analyse. Sur la base des résultats obtenus, les variables à effet non pertinent ou contre-intuitif reçoivent un traitement spécial. D'abord des regroupements de modalités sont expérimentés. Si l'opération ne produit pas une amélioration, les modalités posant problème sont écartées afin de voir si cela aboutit à des résultats convaincants. Lorsque cette dernière solution ne permet pas de faire sortir une photographie convaincante de l'état de bien-être, la ou les variables non pertinentes sont alors purement écartées de l'analyse.

Au cours de la construction de l'ACM, un critère important est tenu en compte. Il s'agit de la satisfaction du principe de cohérence ordinale sur le premier axe factoriel (la qualité COPA). Ce critère nous aide à juger de la nécessité de retraiter (voire d'écarter) des variables ou de partitionner l'ACM suivant les milieux socioéconomiques afin de garantir un classement cohérent et une comparabilité des états de bien-être dressés par une ACM. La décision d'écarter une variable ou de partitionner l'échantillon de l'ACM à du chef d'une absence de qualité COPA dépend de l'importance de la variable sujette au problème dans le bien-être à étudier. Lorsque la variable contribue faiblement au bien-être, nous décidons simplement de l'éliminer de l'analyse plutôt que de prendre la décision majeure de séparer l'échantillon. A contrario, lorsqu'elle pèse de manière considérable sur le bien-être, l'élimination serait source de biais et sa distribution non COPA pourrait témoigner d'une non comparabilité d'états de bien-être entre les différents milieux socioéconomiques de l'analyse.

L'exécution des procédures ci-avant a permis d'aboutir, pour la richesse de patrimoine et pour la privation relative, aux résultats qui suivent.

L'ACM du patrimoine

La construction de l'ICP a débuté par un traitement des variables d'intérêt. Certaines étant des variables continues, un recodage en classes a été nécessaire pour la bonne application de l'ACM. Également, des regroupements voire des éliminations de modalités se sont révélés pertinents pour la suite de l'analyse.

L'analyse de correspondances multiples conduite sur les variables transformées a permis, après plusieurs tentatives suivant la procédure de sélection exposée plus haut, de ressortir une « photographie » sociale du patrimoine décrite par les graphiques 1 et 2 ci-dessous.

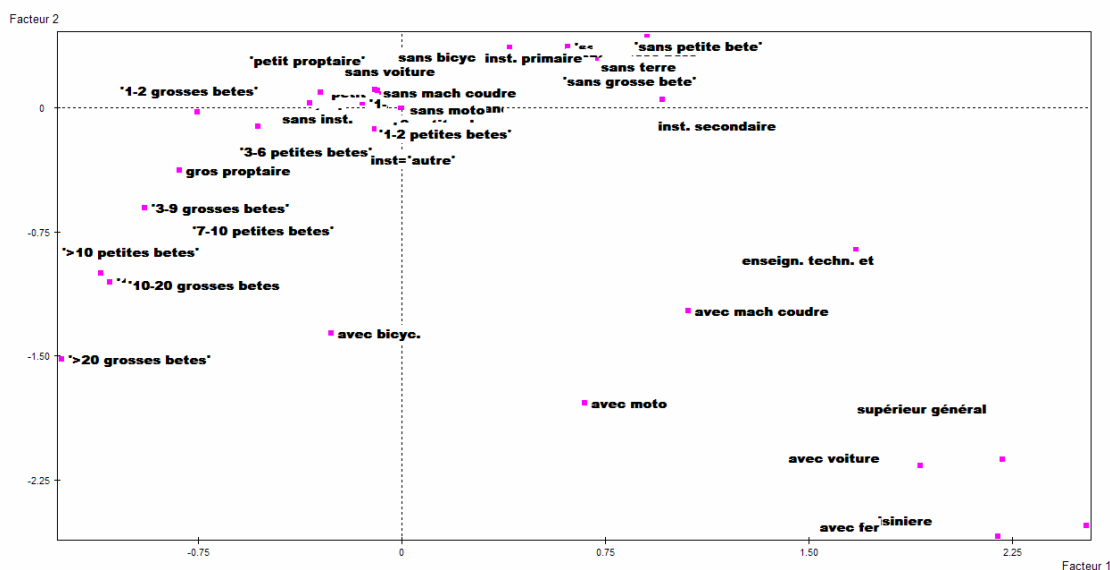
L'ACM reproduite par le graphique 1 fait ressortir une situation caractéristique de :

- 1- une classe supérieure citadine ayant un niveau d'instruction élevé, un équipement et un confort très modernes ;
- 2- une classe démunie semblant être une « moyenne » sociale et présentant un profil de ménages exerçant dans l'informel ou des emplois sans qualification ;
- 3- une classe urbaine sans patrimoine significatif et sans instruction ou d'une éducation qui s'arrête au primaire ;
- 4- une classe rurale au patrimoine négligeable ;
- 5- une classe rurale intermédiaire avec un patrimoine d'une dimension moyenne ;
- 6- et, une classe rurale avec un grand patrimoine agricole.

Cependant, l'étalement de la distribution du patrimoine le long du premier axe factoriel ne permet pas faire directement un classement d'ensemble des ménages suivant la valeur de l'indice composite de patrimoine qui en découle. La photo fait ressortir des compositions de patrimoine

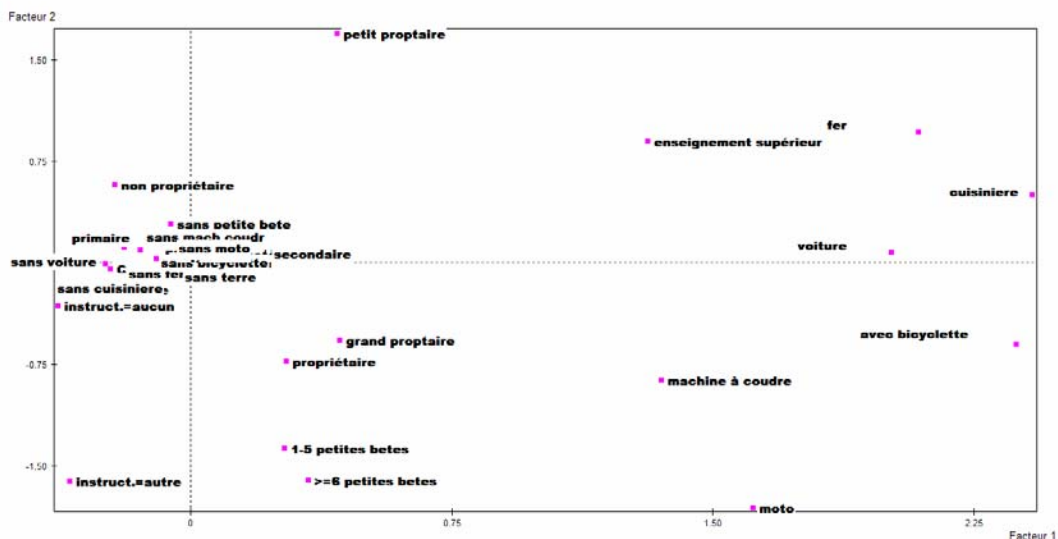
distinctes pour les villes et le milieu rural.

Graphique A.1 : ACM du patrimoine au Sénégal (toutes zones confondues)



Ce premier grand résultat a conduit à distinguer, dans l'analyse, les villes des villages. Même pour le milieu urbain dans son ensemble, il apparut la nécessité d'isoler Dakar, la capitale, des autres villes. La conduite des ACM sur les données séparées de Dakar, des autres villes et du monde rural a abouti aux résultats synthétisés par les graphiques 3 à 8.

Graphique A.2 : ACM du patrimoine à Dakar



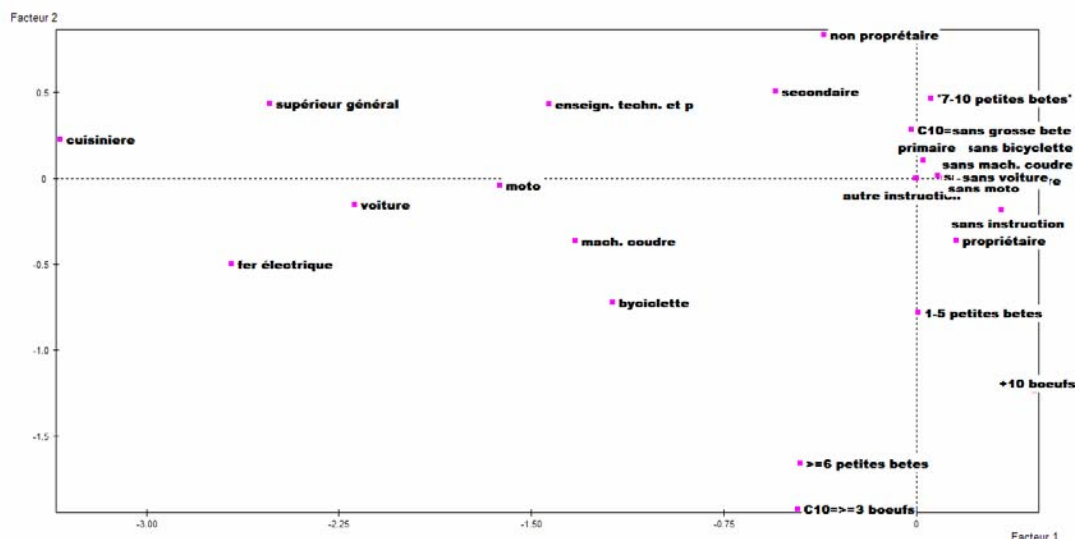
Le graphique A.2 distingue clairement dans la capitale une catégorie avec un patrimoine significatif et une autre, sans patrimoine. La première est caractérisée par un équipement moderne, un matériel de transport motorisé, un niveau d'enseignement moyen à élevé. Elle est propriétaire de logements. Elle détient également des troupeaux de petits et de grands ruminants dont la taille peut être moyenne à grande. Elle possède également quelques terres agricoles. En revanche, la seconde catégorie qui s'assimile aux démunis manque de tous moyens matériels et est sans instruction ou

d'un niveau faible.

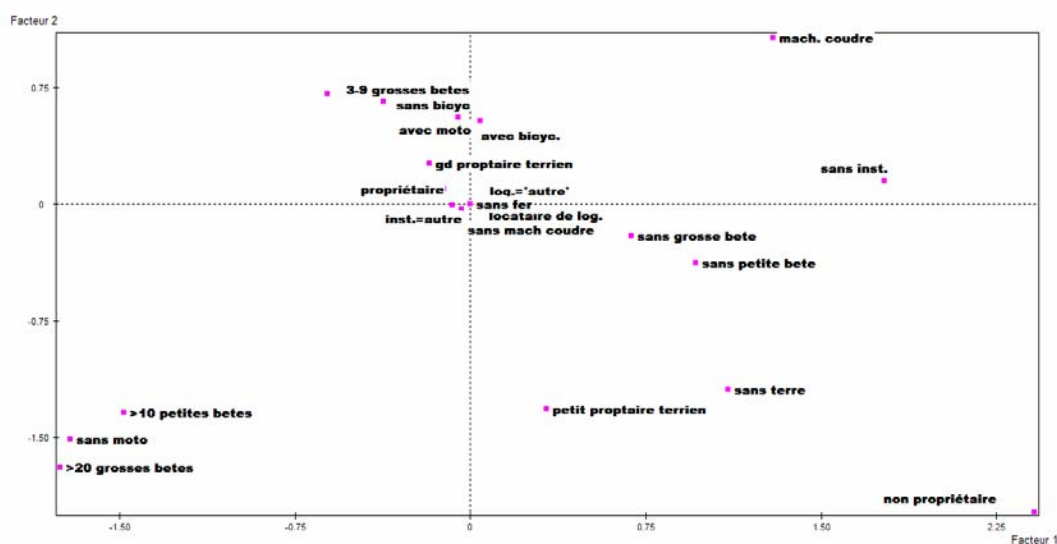
La situation est analogue pour les autres centres urbains (graphique A.3), à l'exception que les pauvres y détiennent un peu de bétail.

La richesse de patrimoine est décrite en milieu rural, fidèlement à la réalité socio-économique de la zone, par la détention de troupeaux consistants et de grandes terres agricoles. L'instruction n'y semble pas jouer un rôle capital.

Graphique A.3 : ACM du patrimoine dans les autres villes



Graphique A.4 : ACM du patrimoine en milieu rural



L'ACM de la privation relative

Pour construire l'indicateur de Townsend, nous avons considéré un certain nombre d'éléments caractéristiques liés aux conditions de l'habitat, à l'équipement ménager, à l'accès aux infrastructures publiques et à l'épanouissement social. La composition de ces grandes rubriques se présente comme suit.

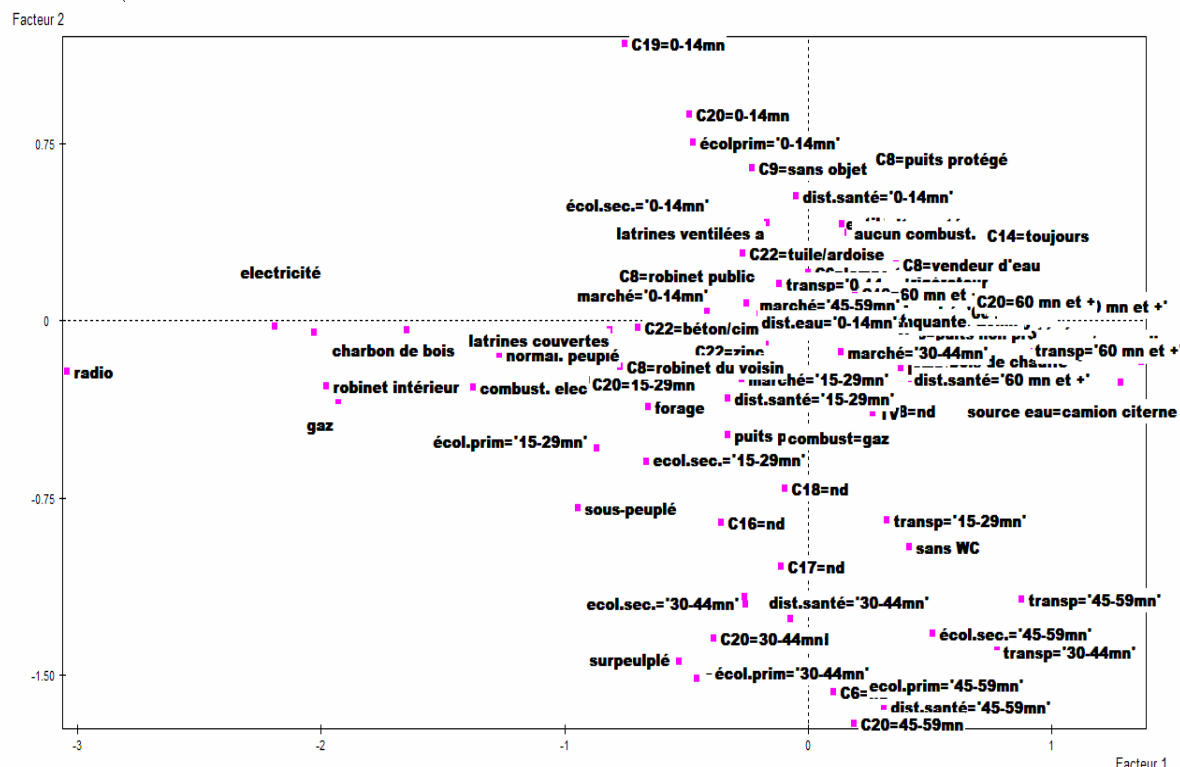
- confort de l'habitat : type de logement, type de plancher, la qualité de la toiture, type de WC,

mode d'éclairage, source d'eau potable, type de combustible de cuisine, l'indice de peuplement mesuré à travers le nombre de personnes qui se partagent une chambre;

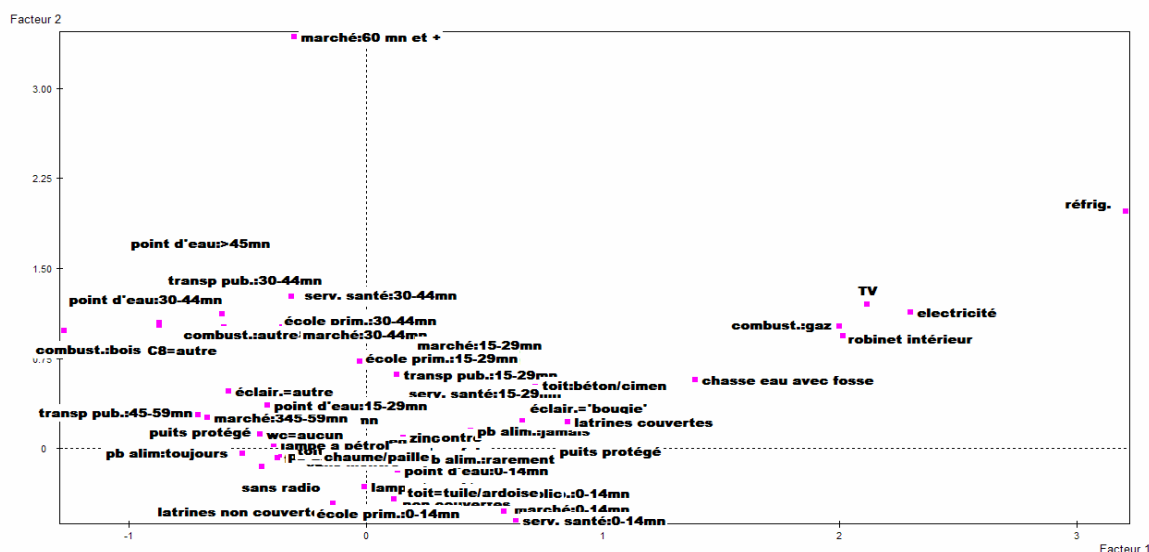
- équipement ménager : accès à la conservation au frais;
- accès à l'information et à la communication : accès à la radio, à la télé, à la presse écrite et au téléphone;
- épanouissement social : accès aux services de loisir, emploi d'un personnel domestique, octroi de dons à des tiers, problème d'alimentation;
- accès aux infrastructures : accès aux services de santé modernes, accès à l'école primaire, accès à l'école secondaire, accès à l'eau, au marché des produits alimentaires et aux transports publics;

De nouveau, comme pour le patrimoine, le problème de la comparabilité des états de bien-être entre les trois milieux socioéconomiques s'est posé dont la conséquence majeure est finalement leur distinction dans l'analyse (cf. graphique A.5).

Graphique A.5 : ACM de bien-être social (toutes zones confondues)



Graphique A.8 : ACM de bien-être social en milieu rural



L'annexe numérique des différentes ACM exposées ci-avant n'est pas ici présentée, en raison du volume. Le lecteur intéressé peut y accéder sur demande auprès des auteurs.

Pour mener une quantification des phénomènes de pauvreté de patrimoine et de privation relative, nous avons appuyé notre analyse sur les ICP obtenus des ACM ci-avant exposées. Les ICP en question correspondent aux coordonnées factorielles des individus sur le premier axe factoriel. Comme dans toute approche quantitative de la pauvreté, la fixation d'une ligne de pauvreté constitue une difficulté importante et les ICP pèchent particulièrement sous cet aspect.

Lachaud (2003) considère un seuil relatif. Cependant, dans les PED où la pauvreté connaît une vaste ampleur, l'usage d'un seuil relatif est source de biais dans la mesure où il risque de ne mener qu'à une sélection des plus pauvres parmi les pauvres. Aussi, Ki et al. (2004) ont privilégié la méthode de classification hiérarchique permettant de faire ressortir des groupes homogènes où la variance de l'ICP est minimale¹¹. Ainsi, ils parviennent à distinguer une classe de pauvres et du reste de la population de ménages.

Dans le présent travail cette dernière méthode, plus pertinente pour le cas du Sénégal, a été retenue et a permis de faire ressortir les indicateurs qui font l'objet des analyses présentées à la section Résultats.

¹¹ Cf. Ki et al. (2004, p 49).